

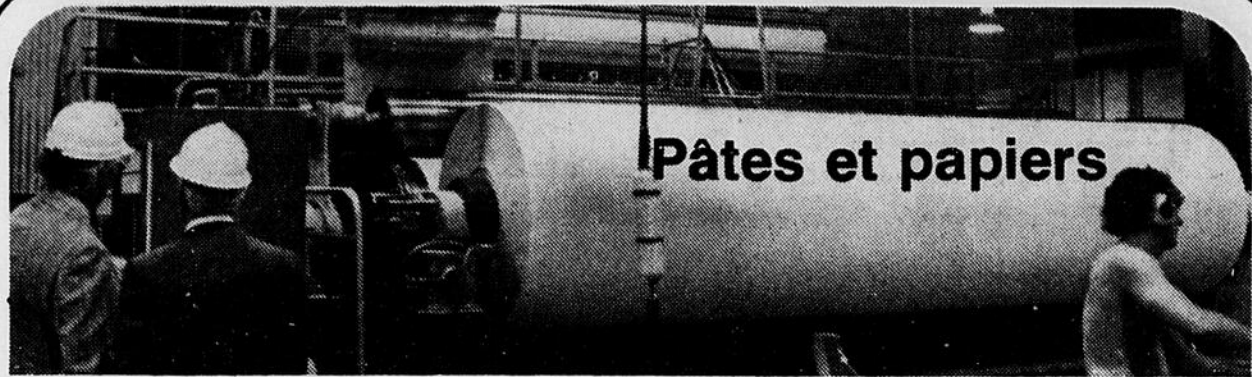
LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 10

Jeudi 13 octobre 1977

24 pages 25 cents



Usines québécoises

Domtar investira \$80 millions

par Claude Fortin

QUEBEC — Domtar laisse entrevoir des projets d'investissements de l'ordre de \$80 millions à ses usines québécoises, au cours des prochaines années. Il appert que les usines de Dolbeau et de Don-nacona en bénéficieraient le plus.

Ces indications sont contenues dans le mémoire que présentera la compagnie, devant la Commission parlementaire sur les perspectives d'avenir de l'industrie des pâtes et papiers.

Une partie des investissements

prévus entraînerait, s'ils étaient concrétisés, une diminution importante du nombre d'employés par tonne de papier produite. Les précisions fournies dans le document ne permettent pas de savoir si l'usine de Dolbeau subirait une perte d'emplois, pas plus qu'elles n'indiquent qu'il y aura effectivement perte d'emplois.

En compensation de la hausse de la productivité, on prévoit une augmentation du potentiel de production, notamment en haussant la vitesse de fonctionnement des machines de Dolbeau et de Don-nacona.

Le document paraît passablement complet et bien étoffé. Il revêt parfois un caractère plutôt incisif à l'endroit du gouvernement.

Ainsi, Domtar deviendra la première compagnie à imputer, partiellement, le retard à la concrétisation de certains de ses investissements, au projet de référendum sur la souveraineté du Québec, devant la Commission parlementaire.

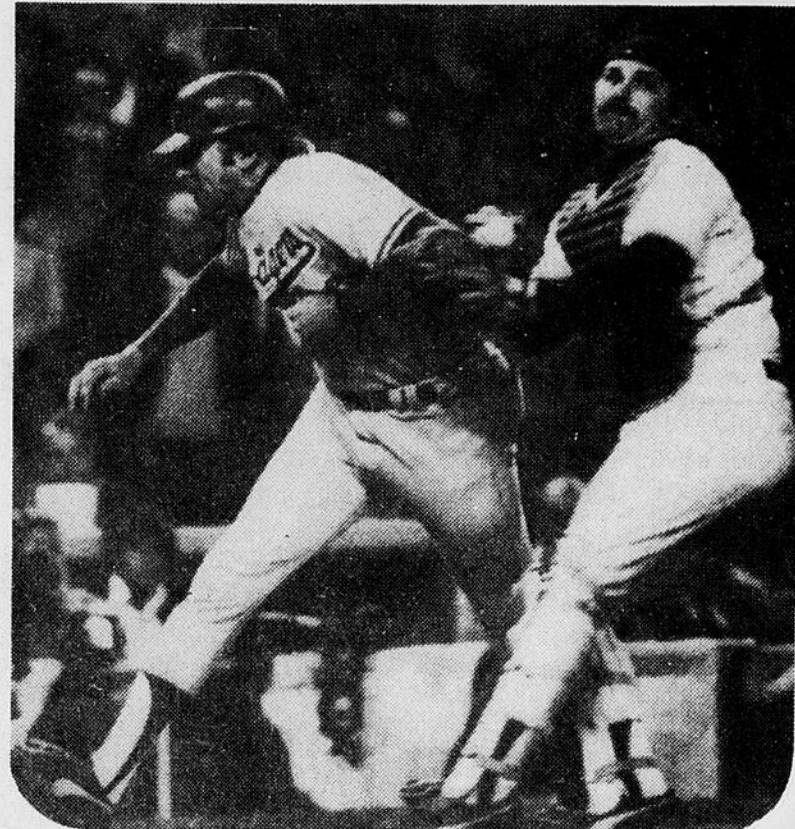
La compagnie s'en prend également à la loi 45, sur le travail, et à la charte de la langue française.

Autres nouvelles en page A 3

Dodgers 212 000 001-6 9 0

Yankees 000 100 000-1 5 0

En page B 1



Selon M. E. Elliot, directeur de l'ingénierie chez un fabricant d'automobiles du Canada, le gouvernement du pays est responsable en grande partie de la corrosion prématurée de la tôle des voitures, puisqu'il a contribué ces dernières années à accroître les effets corrosifs de l'environnement dans lequel les automobiles circulent.

M. Elliot fait remarquer que la compagnie pour laquelle il travaille a été la première à utiliser de l'acier galvanisé pour les panneaux de carrosserie.

Mais cette innovation de même que les améliorations récentes apportées pour retarder la corrosion semblent ne pas pouvoir annihiler le déversement et la puissance des produits antidérapants que le gouvernement met en place sur les routes.

EN BREF

Détermination de Chrétien

Le ministre canadien des Finances, Jean Chrétien, envisage de réintroduire le projet de loi C-54 pour stimuler les investissements industriels au Canada.

En page A 8

Assurance-automobile

Le directeur du Bureau d'assurances du Canada, M. Charles Moreau, est d'avis que le nouveau régime d'assurance-automobile proposé par le gouvernement entraînera une augmentation de primes pour environ 65% des automobilistes assurés.

En page A 10

L'homme du jour

Le nouveau premier ministre du Manitoba, Sterling Lyon, que l'on décrit comme un petit rouquin trapu qui adore les prises de bec, a déjà commencé hier à prendre ses dispositions pour la formation d'un nouveau gouvernement.

En page A 11

Position de l'AMC

L'Association des manufacturiers canadiens attribue le nombre actuel de chômeurs à l'affaiblissement de la position concurrentielle des entreprises.

En page B 6

Manifestation contre les mesures anti-inflation

MONTREAL (PC) — La CSN organise une manifestation pour protester contre les mesures anti-inflation du gouvernement fédéral à l'occasion du deuxième anniversaire de la loi C-73, le vendredi 14 octobre.

Selon le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, la loi portant sur les contrôles des prix et des salaires n'a eu jusqu'à présent aucun effet sur les prix et engendre même le chômage.

Cette manifestation, qui se veut d'envergure nationale, se fera sans la collaboration de la CEQ et de la FTQ, et M. Rodrigue a affirmé que la coopération inter-syndicale était parfois très difficile.

L'an dernier, une manifestation semblable contre les mesures anti-inflation n'avait obtenu qu'un succès mitigé malgré l'effort concerté de toutes les centrales syndicales canadiennes.

Le CTC rapplique

A Ottawa le Congrès du Travail du Canada est revenu à la charge hier pour réclamer l'abolition du programme de contrôle des prix et des salaires ainsi que l'adoption d'un nouveau budget fédéral pour relancer l'économie.

Selon la vice-présidente du CTC, Mme Shirley Carr, les mesures "anti-inflationnistes font crouper l'économie".

Le porte-parole du mouvement syndical qui réunit quelque 2,3 millions de travailleurs, a rappelé que le gouvernement avait promis que ce programme de contrôle ralentirait l'inflation à 6 pour cent au cours de 1977. Toutefois les chiffres publiés hier par Statistique Canada indiquent que le taux annuel de l'inflation est de 8,4 pour cent.

Mme Carr a vivement critiqué le gouvernement fédéral qui a fait du mouvement syndical le "bouc émissaire de tous les problèmes du pays".

Elle a expliqué que les pires craintes du CTC se sont confirmées, le programme de contrôle a fait progresser l'inflation plutôt que le ralentir.

Mme Carr a aussi exprimé son inquiétude à la suite d'un discours prononcé, mardi à Montréal, par le ministre des Finances, Jean Chrétien, où il a fait mention spéciale des salaires élevés versés aux travailleurs et des dépenses excessives du gouvernement comme étant la cause des difficultés économiques au Canada.



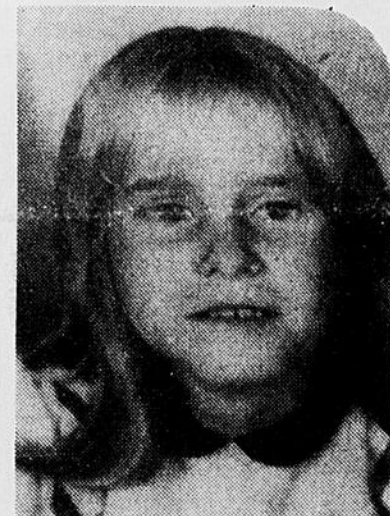
Stuart Kreiner



Ann Brzeszkiewicz

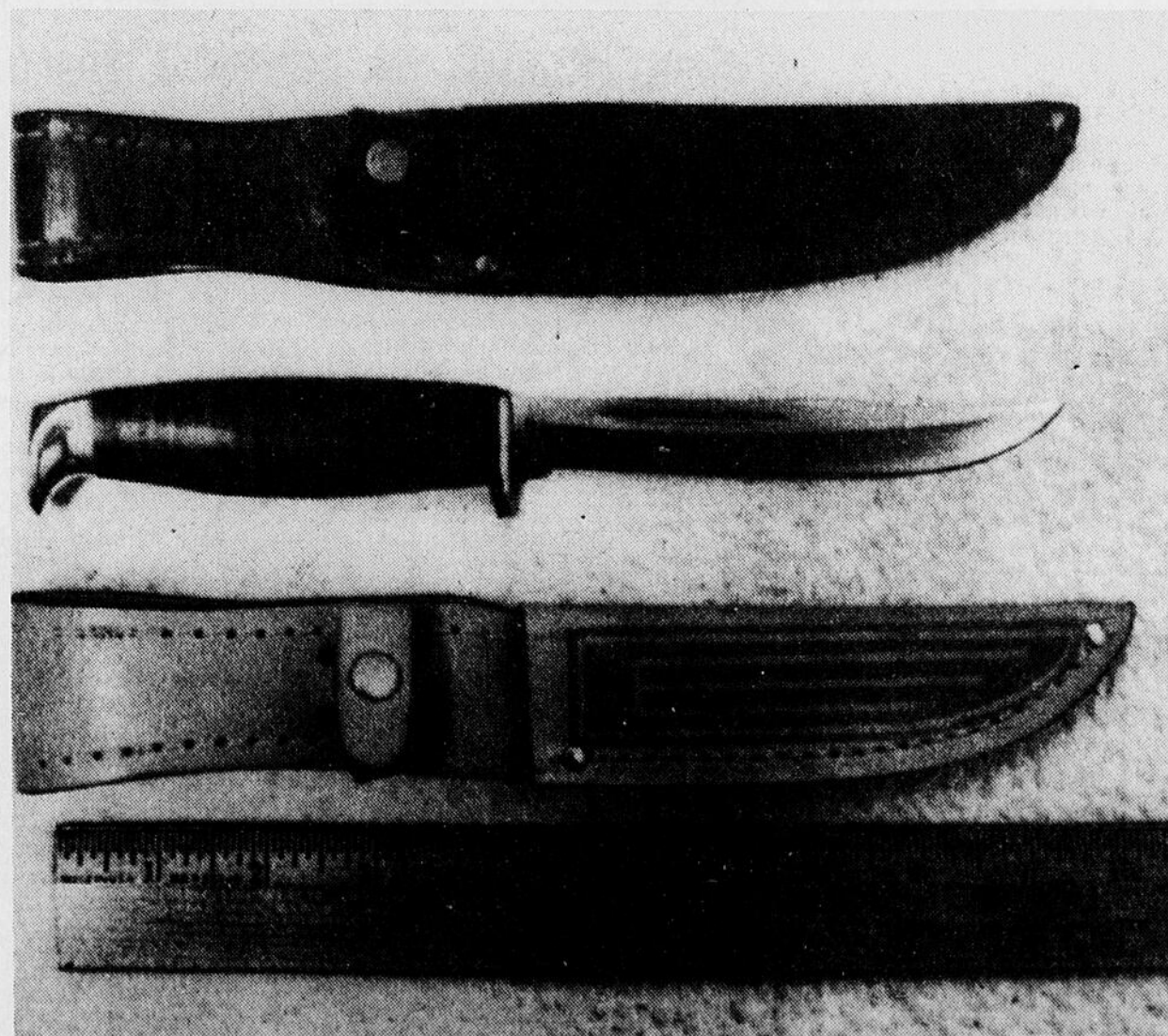


Terry Rogan



Debbie Hogan

Jeune homme de 16 ans accusé du meurtre de trois fillettes



PRES DES FILLETTES MORTES — La police enquêtait sur la gaine d'un couteau de chasse découvert lundi près des corps de trois fillettes qui ont été poignardées à mort dans un boisé près de leur demeure. La gaine du haut, trouvée près des corps,

convient à un couteau de chasse tel que celui du centre acheté par le Baltimore Sun pour faire la comparaison. En bas se trouvent sa gaine et une règle pour l'évaluation de la dimension.

(Téléphoto PC)

ELVATON Maryland (AP) — La police a arrêté mercredi un jeune homme de 16 ans, Stuart Kreiner, et l'a accusé du meurtre de trois fillettes de son quartier, dont les corps ont été retrouvés criblés de coups de couteau dans un cours d'eau un jour après leur disparition.

Les victimes sont Deborah Ann Hogan, 10 ans, sa soeur Theresa, 8 ans, et leur amie Ann Marie Brzeszkiewicz, 8 ans.

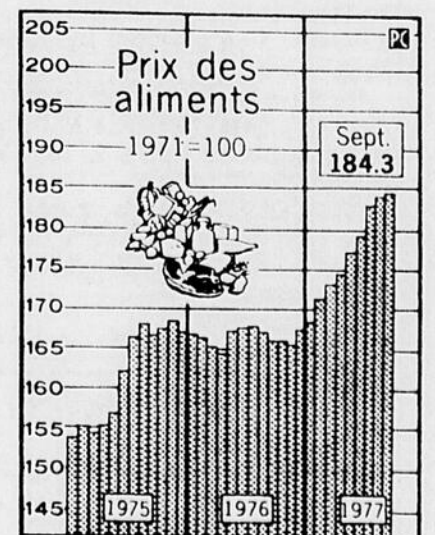
La police s'est refusée à donner des indications sur les motivations du triple meurtre. Kreiner a été arrêté au domicile de ses parents, où l'on a retrouvé plusieurs pièces à conviction, notamment un couteau et une veste.

Les fillettes avaient été frappées à coups de couteau à plusieurs reprises dans la poitrine et dans le dos, deux d'entre elles près de 40 fois.

Elles portaient également des coupures aux bras, ce qui donne à penser qu'elles ont tenté de se protéger.

Le triple meurtre avait frappé de stupeur la petite agglomération d'Elvaton. Pendant l'enquête, le capitaine William Lindsey, de la police, avait déclaré: "Celui qui a fait cela est un fou".

La police a déclaré que la famille du jeune homme s'était montrée très coopérative: "C'est une tragédie pour tout le monde", a déclaré un policier.



Hausse des prix

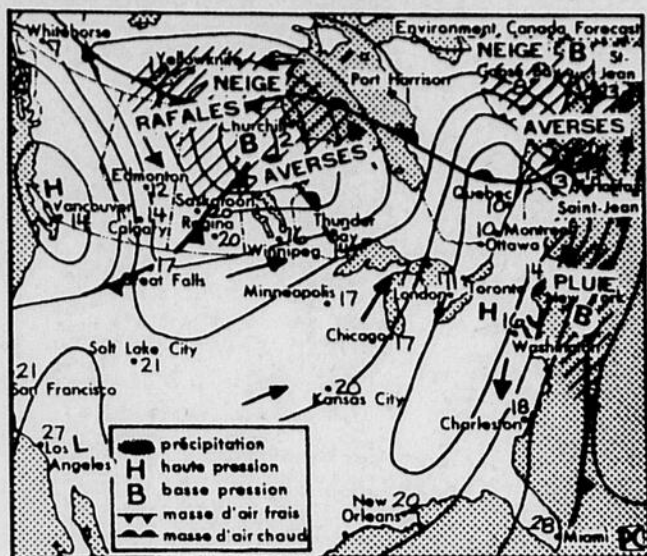
L'indice du coût de la vie a progressé de six dixièmes de un pour cent au cours du mois de septembre, portant ainsi le taux annuel d'inflation à 8,4 pour cent.

En page B 7

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 9
— Bridge	B 11
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 11
— Mots croisés	B 10
— Mot mystère	B 6
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières et sud des Laurentides: dégellement. Vents modérés en matinée. Maximum, 8 à 10. Aperçu pour vendredi: beau et moins frais.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: dégellement. Maximum, 6 à 8. Aperçu pour vendredi: nuageux avec averses en fin de journée.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean et nord des Laurentides: nuageux avec quelques averses de pluie ou de neige fondante. Maximum, 4 à 6. Aperçu pour vendredi: beau et moins frais.

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie et Sept-Îles: nuageux avec des averses. Possibilité d'averses de neige fondante sur la Côte-Nord. Vents modérés. Maximum, 5 à 7. Aperçu pour vendredi: beau.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées mercredi dans quelques villes:

Victoria	5	12
Yellowknife	-4	-2
Edmonton	1	20
Calgary	5	19
Regina	0	22
Winnipeg	2	14
Toronto	6	11
Ottawa	3	11
Montréal	7	14
Québec	7	10
Fredericton	3	14
Charlottetown	5	13
Halifax	5	14
Saint-Jean, T.-N.	5	11
Chicago	4	12
Boston	10	19
New York	13	15
Washington	13	18
Atlanta	10	17
Miami	23	30
Orlando	24	32
Nouvelle-Orléans	14	19
St. Louis	2	13
Kansas City	2	14
Denver	-1	21
Los Angeles	17	21
San Francisco	11	28

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 02h25 (2m.7cm) et basse à 08h20 (1.1cm). Elle sera à nouveau haute à 14h30 (3m.0cm) et basse à 20h55 (1.1cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 03h35 (5m.5cm) et basse à 09h40 (2.2cm). Elle sera à nouveau haute à 15h55 (5m.9cm) et basse à 22h05 (0.0cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 03h55 (5m.0cm) et basse à 10h55 (4.4cm). Elle sera à nouveau haute à 16h05 (5m.4cm) et basse à 23h15 (2.2cm).

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par:
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles:
Claude COTE

Aima et les environs
662-7829
St-Felicien et les environs
479-3822
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile
545-4864
Petites annonces classées
545-4895

Chief de pupitre:
Charles J. GAUVIN

Directeur des ventes:
Paul BERGERON

Directeur de la publicité:
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation:
Jean BELAND

Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)

CSR Lapointe

Accusation de mauvaise administration

par Denise Pelletier

JONQUIERE — La Commission scolaire régionale Lapointe est formellement accusée de mauvaise administration en ce qui concerne le transport scolaire. Ces accusations sont portées par la compagnie Autobus Talbot de la région de Jonquière qui a un contrat de transport scolaire à la CSRL et qui a récemment demandé au ministère des Transports d'instituer une enquête sur le transport scolaire à la CSRL.

Dans un document d'une dizaine de pages, la compagnie Autobus Talbot porte des accusations assez précises, notamment celle de non-respect du règlement 11, régissant le transport scolaire. Elle men-

tionne que l'attitude de la CSRL risque de provoquer la disparition des transporteurs artisans qui seraient défavorisés au profit des grosses compagnies, notamment dans la répartition des sommes d'argent à chacun des transporteurs.

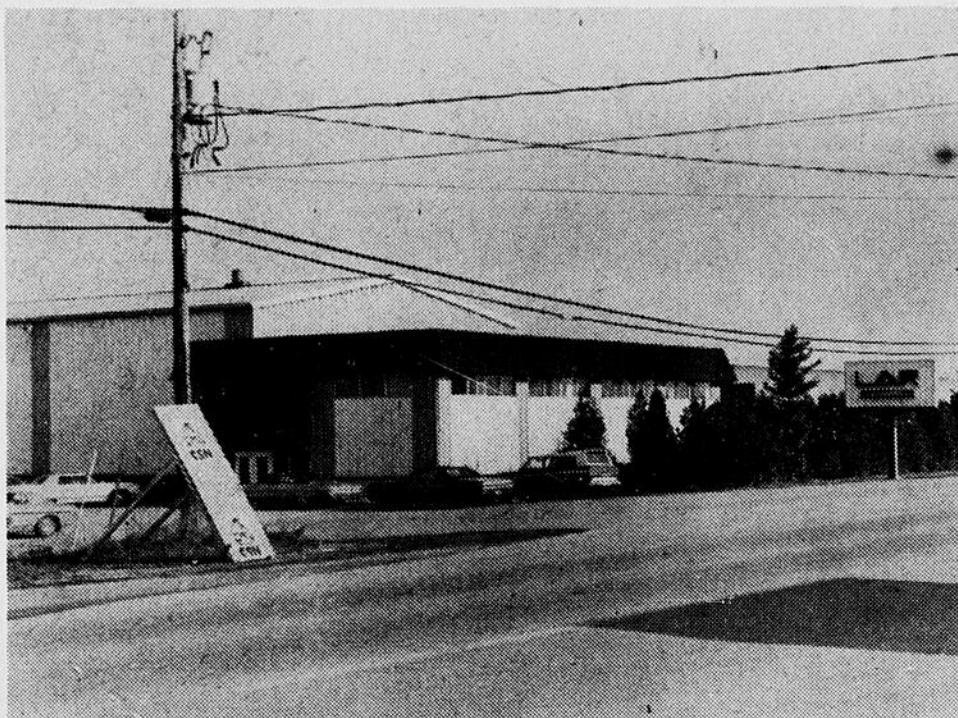
La compagnie Autobus Talbot accuse la CSRL de procéder à une "dissipation éhontée des fonds publics" et d'avoir des "manquements graves à la sécurité de la clientèle scolaire".

Toute cette affaire est venue hier soir sur la table du conseil des commissaires. Ces derniers étaient d'ailleurs déjà au courant de la question dont ils avaient été informés lors d'un précédent comité plé-

D'ailleurs, l'exécutif de la CSRL a préparé un document d'une soixantaine de pages dans lequel il répond avec des faits à l'appui, à chacune des accusations portées par le transporteur les démentant une à une.

Le conseil a en outre rejeté par une seule voix de majorité une proposition demandant la consultation de ses conseillers juridiques pour étudier la possibilité d'intenter une action en libelle diffamatoire contre la compagnie plaignante.

Toute la question est actuellement entre les mains du sous-ministre des Transports qui prendra position d'ici une semaine.



USINE REOUVERTE: Le conflit est maintenant réglé chez La Machinerie de Métabetchouan, les parties étant venues à une entente hier matin. Le lock-out aura duré une semaine.

Reprise des opérations chez Lar Machinerie

METABETCHOUAN — Les opérations devraient commencer normalement à l'usine Lar Machinerie dès aujourd'hui, et la production reprendra son allure dès le début de la semaine prochaine. Les portes de l'entreprise, fermées depuis jeudi le six octobre, à la suite d'un lock out décrété par l'employeur, seront de nouveau ouvertes aujourd'hui.

Les parties en seraient en effet venues à une entente hier avant-midi, et les employés auraient dès lors accepté de ratifier cette entente. L'entreprise emploie présentement environ 85 travailleurs, appartenant à un syndicat affilié à la CSN. Depuis la fermeture de

l'usine par l'employeur, des lignes de piquetage symboliques avaient été dressées devant l'édifice, situé sur la route 169 à Métabetchouan, mais ces pancartes ont maintenant été enlevées. Les détails de l'entente sont pas encore connus, mais selon un porte-parole patronal, le conflit est maintenant terminé. Le contrat collectif était expiré depuis la fin de juin. Et quant aux rumeurs de vente de l'entreprise, le porte-parole patronal affirme qu'il n'y a pas de nouveau dans ce dossier.

La nomination du capitaine-détective Léon-Maurice Tremblay est bien accueillie

par Guy Bergeron

JONQUIERE — La nomination du capitaine-détective Léon-Maurice Tremblay au poste de directeur-adjoint, a annoncé hier, par le Quotidien, a été bien accueillie par les policiers de Jonquière.

Cependant, au département de l'investigation, ou le Bureau des enquêtes criminelles, le poste de chef devient libre, puisque M. Léon-Maurice Tremblay avait succédé à feu M. Réal Gagné.

Il est fort probable que le capitaine qui remplacera M. Tremblay à l'investigation sera choisi au cours des examens qui ne seront passés qu'à la suite de l'affichage pour les postes de capitaines réclamés par le chef de police M. Gaston Tremblay.

L'apparition de M. Léon-Maurice Tremblay pour seconder son chef M. Gaston Tremblay est d'autant plus révélatrice que M. Tremblay aura la tâche de s'occuper de la Gendarmerie et soulager ainsi M. Gaston Tremblay qui a eu à accomplir une lourde besogne au cours des derniers mois, vu que presque tous ses adjoints étaient malades.

Alcan

Autre vote d'accréditation pour les 600 employés de Shawinigan

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Un autre vote a été décrété à Shawinigan, pour l'accréditation des 600 employés de l'aluminerie de l'Alcan.

Le commissaire-enquêteur du ministère du Travail, M. Conrad Rochette, après avoir analysé le vote qui s'est tenu le 19 septembre dernier, a décrété un nouveau vote, annulant celui qui s'est tenu, après que l'accréditation de l'aluminerie de Shawinigan fut déclarée vacante.

Une rencontre doit avoir lieu à Shawinigan, entre les représentants de la CSN, qui auparavant détenaient l'accréditation et la Fédération des syndicats du secteur aluminium, (FSSA), pour établir le règlement du nouveau vote.

Ce nouveau vote, dont la date sera précisée après cette rencontre, sera fait sous la surveillance du gouvernement du Québec.

Rejoint à Arvida, le président de la FSSA, M. Jean Halley, a fait savoir qu'il n'était pas surpris de la décision du commissaire-enquêteur. "Les deux requérantes ayant déposé des cartes indiquant la majorité absolue, il était prévisible que le commissaire-enquêteur refuse de trancher le débat et qu'il ordonne la reprise du vote, mais sous la surveillance du ministère du Travail".

M. Jean Halley s'est dit confiant que la FSSA obtien-

dra l'accréditation, après la reprise de ce vote. "Ca regarde mieux pour nous que lors du précédent vote. Nous avons signé plusieurs nouveaux adhérents et nous croyons faire des gains tous les jours, ce qui indique bien la tendance du vote prochain".

Ludger Harvey & Fils

À Jonquière, les 34 salariés de Ludger Harvey & Fils ont voté à 98 pour cent pour l'acceptation des offres patronales, suivant ainsi la recommandation de leur comité de négociation.

Le règlement comporte des augmentations salariales de 30 pour cent et de nombreux avantages sociaux améliorés.

La Presse

La partie patronale rencontre tous les syndicats impliqués

MONTREAL (PC) — Les négociateurs patronaux des quotidiens La Presse et Montréal-Matin ont rencontré, hier soir, les représentants de tous les syndicats affiliés à la CSN et à la FTQ et impliqués dans le conflit de travail qui dure depuis jeudi dernier.

L'objectif de cette rencontre n'a toutefois pas été précisé par l'une ou l'autre des parties. Afin de ne pas susciter de faux espoirs, un porte-parole du groupe CSN a dit qu'il s'agissait d'une rencontre exploratoire avec M. Fernand Roy, le responsable patronal de la négociation.

Le "caucus" de la CSN, qui regroupe les journalistes des deux quotidiens ainsi que d'autres syndicats comme les employés de bureau, ceux de la distribution, le service de la production, etc., a rencontré ses vis-à-vis patronaux en présence d'un observateur de la FTQ.

Quelques minutes plus tard, les représentants de la FTQ, une centrale à laquelle sont affiliés les pressiers et les vendeurs de réclame, prenaient à leur tour le tapis en présence d'un observateur de la CSN.

La rencontre en question avait fait l'objet de plusieurs déclarations syndicales au cours de la journée. Le président du syndicat des journalistes de La Presse, M. Daniel Marsolais, devait toutefois déclarer hier qu'il n'avait pu rejoindre M. Fernand Roy mais seulement sa secrétaire. M. Marsolais avait eu les mêmes difficultés la veille et s'en était plaint publiquement.

Cette première réunion entre les parties survient au lendemain de l'entrée en grève des journalistes du Montréal-Matin.

Ces derniers avaient jusque-là refusé de franchir les piquets de grève de leurs collègues de La Presse. Mais, lundi soir, ce groupe de syndiqués décidait dans une proportion de 76 pour cent d'entrer lui aussi en grève jusqu'à la signature des conventions collectives de tous les groupes réunis dans le nouveau front commun.

Plus gros prêt de l'histoire des caisses d'entraide

QUEBEC (PC) — La Fédération des Caisses d'entraide économique du Québec vient de consentir le plus gros prêt de son histoire à un promoteur immobilier de Québec.

La fédération a en effet accordé un prêt de \$15 millions à Pierre Tardif Inc., pour le financement d'un édifice à bureaux de neuf étages actuellement en construction sur le chemin Saint-Louis, à Sillery.

Grâce à un nouveau mécanisme mis sur pied par l'organisme, chacune des 57 Caisses d'entraide économique du Québec pourra participer au financement de cet édifice qui aura pour nom "Place Sillery", en faisant l'achat de tranches d'obligations de \$100,000 et \$200,000 émises par la fédération.

FAITS DIVERS

Individu d'Alma retrouvé sans vie dans un boisé

par Guy Bergeron

ALMA — Un individu d'Alma, âgé de 50 ans, dont l'identité n'a pas été dévoilée, a été retrouvé sans vie, dans un boisé sur le boulevard Auger.

Selon la Sûreté municipale d'Alma, l'individu avait été porté disparu, lundi. Il a été retrouvé sans vie et l'on croit à un suicide.

Un autre ours

Un autre ours a fait son apparition dans le secteur de Bagotville, hier soir lorsqu'il a traversé tranquillement la route 170, à la hau-

teur de la compagnie Giron & Frères.

L'ours a par la suite emprunté le parc des roulettes pour regagner le boisé.

Le sergent-détective Lucien Gagné s'est rendu sur les lieux pour tenter de retrouver cet ours.

On se rappellera que la semaine dernière, un ours avait monté sur une galerie, sur la rue Chayer pour connaître par la suite la mort, sur un tas de bûches, à la Consolidated Bathurst.

Auto volée

Trois adolescents sont activement recherchés en rapport avec un vol d'une automobile, commis hier soir, au club des Moose, situé sur la 6e Avenue.

Une automobile 1973 a été volée par les trois jeunes gens qui par la suite, se sont rendus sur la rue du Parc pour faire un tonneau avec le véhicule.

Toutefois, une fois que le véhicule eût été tout brisé, les jeunes gens sont partis à la course, et les policiers à leurs trousses.

Toutefois, ils ont été plus rapides. Les policiers connaissent cependant l'identité des voleurs, et M. Louis-Georges Tremblay a ouvert une enquête dans cette affaire.

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au Saguenay-Lac-Saint-Jean
\$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts \$0.25 la copie
PAR LA POSTE
Sag. Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois \$35.00 1 an \$65.00
Autres régions au Canada
6 mois \$45.00 1 an \$80.00
Pays étrangers
6 mois \$65.00 1 an \$125.00
Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

Garanti, blanc sur noir!
sur les dépôts de 5 ans
(dépôt minimum: \$500)

9 intérêts versés tous les 6 mois

9¹⁴ intérêts versés annuellement

N'hésitez pas à nous téléphoner pour plus de renseignements. Nous avons aussi d'autres échéances à d'autres taux.

494, Champs Elysées, Chicoutimi • 549-6490
Plaza d'Alma, 585, Collard ouest, 668-3391

TRUST GÉNÉRAL
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

L'affaire Marion cause beaucoup de problèmes aux Caisses Pop

CHICOUTIMI — L'affaire presque déjà légendaire de l'enlèvement du gérant de crédit d'une caisse populaire à Sherbrooke, cause beaucoup de problèmes à la Fédération des caisses, a révélé hier matin, au Cercle de presse du Saguenay, le président de l'Union régionale des Caisses populaires, M. Rosario Rainville.

Il n'a pas caché que lors d'un congrès du bureau de direction, à l'hôtel Concord, récemment, plusieurs gardes de sécurité en civil surveillaient les lieux. M. Rainville a dit, toutefois, ignorer, comme la majorité des membres du mouvement, les dessous de l'affaire Marion.

Par ailleurs, la municipa-

lité de Lac-Bouchette et la réserve de Pointe-Bleue sont les deux endroits de la région où, toute proportion gardée, l'action des Caisses populaires est la plus dynamique, de toute la région.

C'est ce qu'a soutenu le nouveau directeur de l'Union régionale des Caisses populaires, M. Jean-Eudes Bergeron.

M. Bergeron, accompagnait M. Rosario Rainville, qui d'ailleurs a abondé dans le même sens. Le directeur a indiqué que la Caisse populaire de Pointe-Bleue avait, au cours des dix premières années de son existence, amassé un actif de \$200.000. Or, depuis trois ans, cette caisse a connu une expansion extraordinaire, portant son actif à \$2.1 millions, soit un taux de progression de 70 pour cent.

Ce qui en fait la caisse où le taux d'épargne par membre est le plus élevé dans la région. Selon M. Bergeron, l'expansion exceptionnelle de cette caisse se répercute de façon significative dans la réserve dont le visage a considérablement changé depuis cinq ans.

Quant à la Caisse populaire de Lac-Bouchette, elle jouit maintenant d'un actif de près de \$3 millions.

CHUT-FM
Pour sa part, le président

de l'Union régionale, M. Rainville, a précisé que trois conditions lui semblaient nécessaires pour que le mouvement Desjardins investisse dans la station radiophonique CHUT-FM.

Il faudrait, selon lui, que la station diffuse ses émissions dans toute la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, l'Union s'interroge sur le permis d'opération de la station. On se demande si le CRTC acceptera de prolonger le mandat de CHUT-FM.

Enfin, M. Rainville, a fait état du désir du mouvement qu'il préside de voir l'étude de rentabilité menée complètement.

Par ailleurs, il s'est attardé sur les objectifs fondamentaux que poursuivait le mouvement Desjardins, et a tracé quelques avenues dans lesquelles les caisses pourraient s'engager dans un proche avenir.

Ces objectifs et ces éventuelles avenues feront d'ailleurs l'objet du prochain congrès des membres de l'Union régionale qui se tiendra au Cegep de Chicoutimi les 29 et 30 octobre. En fait, six thèmes devraient être débattus: l'enseignement de la coopération, la distribution alimentaire, l'habitation, la forêt, l'agriculture et la transformation industrielle.



Le président de l'Union régionale des caisses populaires de la région, M. Rosario Rainville.

Elections

Un principe qu'il est important d'établir...

Avant que tous les candidats en présence dans les différentes municipalités ne s'engagent véritablement sur les eaux tumultueuses de la campagne électorale, il convient, nous semble-t-il, d'établir clairement un principe: l'auteur de ces lignes rédige une chronique électorale et non un bulletin publicitaire à la disposition des belligérants. Inutile donc, de lui "suggérer" certains sujets, ou de lui proposer quelque compensation pour ses (loables?) efforts.

Cette mise au point nous est rendue nécessaire par la teneur de certains appels téléphoniques reçus depuis une dizaine de jours. En voici d'ailleurs un exemple récent. Nous reproduisons la conversation



LAVAL GAGNON

de mémoire et en abrégé, en omettant bien sûr, le nom de l'interlocuteur et de son "poulain".

— (M.X) J'aimerais vous rencontrer immédiatement pour vous soumettre des choses pas mal intéressantes pour un candidat.

— (L'auteur de ces lignes lui répond qu'il a d'autres engagements, et lui demande de préciser la nature de son invitation).

— (M.X) Je représente un comité de citoyens du quartier (...), et je voudrais vous faire part du désir de ce comité d'appuyer le conseiller (...).

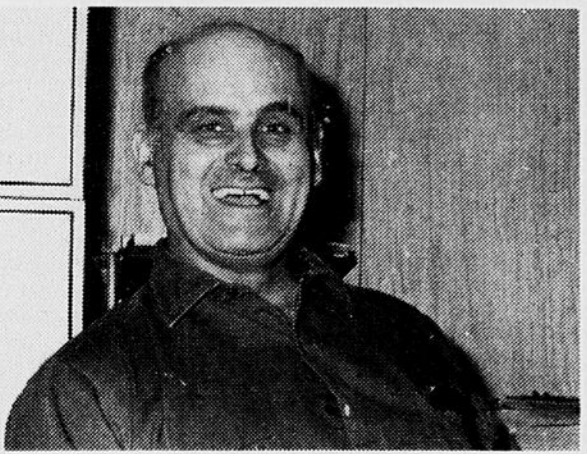
— (L'auteur de ...) Il vous suffit tout simplement de me faire parvenir un communiqué écrit dans lequel vous exposerez les raisons de la position du comité, tout en indiquant précisément le nom du comité lui-même.

— (M.X hésite et préférerait à la rigueur, me donner verbalement le message du comité).

— (L'auteur de ...) De quel comité s'agit-il? Est-il dûment enregistré? Est-il représentatif et dans quelle proportion?

— (M.X) Le comité a déjà fait des représentations à l'hôtel de ville. Actuellement, NOUS voulons faire savoir au conseiller (...) quel programme il devrait présenter. Nous voulons le voir réélire et lui suggérer de présenter tel programme pendant la campagne.

— (L'auteur ...) Qui me prouve que vous représentez effectivement un comité de citoyens, lequel d'après vos propos, n'a même pas de nom? Qui me



Le maire de St-Paul.

proouve que vous n'êtes pas un organisateur du conseiller en question?

— (M.X) J'étais organisateur du conseiller (...) lors de la dernière élection. Maintenant NOUS voulons le faire réélire...

Aucun besoin de commenter davantage...

A Dolbeau

La lutte à la mairie à Dolbeau promet d'être des plus intéressantes. Mardi, le maire sortant de charge, Mme Suzanne Beauchamps-Niquet annonçait sa candidature, et aujourd'hui, le conseiller Henri-Paul Brassard devrait livrer le même message.

Une différence importante entre les deux adversaires toutefois: Mme Niquet affirme qu'elle agit de sa propre initiative et se montre défavorable à l'idée de se présenter à la tête d'une équipe.

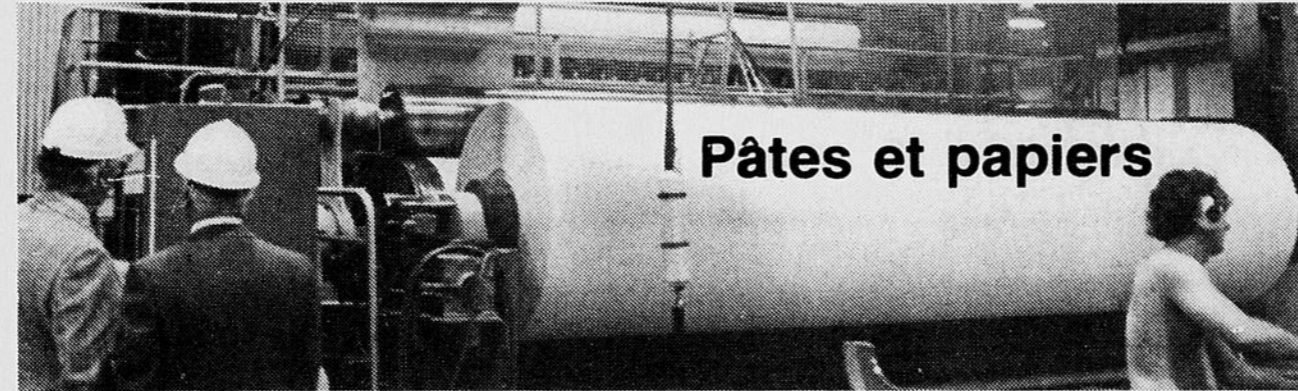
Quant au conseiller Brassard, il devrait au contraire être à la tête d'une équipe de six aspirants-conseillers.

Electoralités

Tout semble indiquer que le légendaire "maire de Saint-Paul", M. Raymond Beaulieu, songerait sérieusement à "sauter la clôture".

M. Beaulieu, qui devrait faire connaître ses intentions précises dans les prochains jours, se présenterait dans son quartier, le numéro deux, où la candidature de deux conseillers est presque certaine: MM. Raoul Savard et Jules Larouche.

Un habitué des séances du conseil municipal, un orateur coloré, et un observateur des plus critiques de la chose municipale, M. Beaulieu est devenu, au fil des années, une véritable institution à l'hôtel de ville. Après s'être fait tribu, le "maire de Saint-Paul" aurait-il l'intention de s'asseoir du côté des "critiqués"?



Domtar n'investira pas avant de savoir le résultat du référendum

par Claude Fortin

QUEBEC — Domtar pourrait investir quelque \$80 millions dans la modernisation de ses usines québécoises, principalement à Dolbeau et à Donnacona, au cours des prochaines années. Une partie de ces investissements entraîneraient une importante réduction du nombre d'employés nécessaires par tonne de papier produite. Le projet de référendum sur la souveraineté du Québec contribue à retarder les investissements en question.

Ces éléments ressortent du mémoire que présentera Domtar, devant la Commission parlementaire sur l'avenir de l'industrie des pâtes et papiers. La compagnie précise n'avoir encore arrêté aucune décision définitive en regard de ces programmes d'investissement.

Le mémoire de Domtar paraît, sans aucun doute, l'un des plus complets, et l'un des plus acides, soumis à la commission parlementaire. Celui-ci demeure toutefois assez imprécis au sujet de la nature et de l'ampleur des retombées des programmes de modernisation sur l'usine de Dolbeau.

Domtar indique notamment son intention de consacrer une somme de \$30 millions pour maintenir la fiabilité de ses diverses installations existantes et satisfaire aux normes exigées dans le cadre de la lutte contre la pollution.

Elle ajoute vouloir continuer la mise à l'essai, sur le marché et en usine, du papier fabriqué à base de pâte thermomécanique. Le total des dépenses nécessaires à l'achèvement de ce programme doit dépasser \$15 millions et se traduira, dit-on, "par d'importantes réductions des quantités de bois et du nombre d'employés requis par tonne de papier (...)"

30 p.c., soit 100.000 tonnes par année.

Le référendum

La compagnie risque de provoquer quelques grondements de tonnerre, de la part des députés gouvernementaux, par le contenu du mémoire qu'elle a déjà remis au ministre, et qui doit être entendu par la commission parlementaire. Elle attaque directement le grand objectif de souveraineté nationale du Parti québécois.

Domtar deviendra même la première entreprise de pâtes et papiers à imputer partiellement, le retard à la concrétisation de certains de ses investissements, au projet de référendum sur la souveraineté du Québec, mis d'avant par l'actuel gouvernement. On indique que ce projet a "plongé dans un climat d'incertitude les décisions relatives aux investissements".

Ces inquiétudes au sujet du phénomène du nationalisme ou de la séparation du Québec du reste du Canada reviennent à trois ou quatre reprises dans le document.

C'est dans cette optique qu'on impute au gouvernement "une responsabilité particulièrement lourde relativement à l'établissement d'un climat d'investissement sain qui garantirait à la population du Québec le maximum d'occasions pour mener une vie prospère et productive dans l'avenir".

La compagnie transpose la même inquiétude au niveau des relations de travail, desquelles elle écrit: "Le climat hautement concurrentiel entre les principales fédérations syndicales augmentera avec la montée du nationalisme au Québec".

Donohue

Domtar se dit satisfaite de la stabilité relative de la main-d'oeuvre dont elle bénéficie actuellement dans le secteur de Dolbeau. Cette situation, ajoute-t-elle, pourrait cependant s'aggraver avec la venue prochaine de la nouvelle usine de Saint-Félicien.

Le démarrage de la scierie de Mistassini, écrit-elle, a permis une certaine stabilisation de la main-d'oeuvre en diversifiant les besoins de la Société.

Elle vante également, relativement à cette stabilité, les bonnes conditions de ses camps forestiers et de sa route en forêt, qui facilite le déplacement.

Les finances

Au chapitre des finances, Domtar ne décrit pas sa situation comme étant à son meilleur. Elle rappelle qu'elle n'a donné aux actionnaires qu'un rendement de 3 p.c., en 1976, et encore attribue-t-on ce chiffre aux bénéfices réalisés par les sociétés des matériaux de construction et des produits chimiques qui ont compensé les pertes subies par le secteur des pâtes et papiers.

On indique qu'en d'autres termes, "l'entreprise ne réalise tout simplement pas suffisamment de fonds pour satisfaire aux exigences en capitaux aux fins d'immobilisations essentielles et d'addition au fonds de roulement".

La compagnie précise par ailleurs que le rendement moyen de l'industrie papetière québécoise fut médiocre, en 1976. A l'appui de son affirmation, elle réfère au tableau publié par l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, qui fait état d'un rendement moyen pondéré de seulement 5.8 p.c., entre 1969 et 1976.

On peut obtenir un meilleur rendement, écrit-on, en achetant, sans risque, des obligations d'épargne du Canada.

Recommandations

L'essentiel des recommandations de Domtar concerne le ralentissement de la hausse de ses coûts de production, ou une diminution, de même l'amélioration du climat d'investissement.

Les coûts élevés de production, dit-elle, ont des conséquences directes sur la capacité de modernisation des usines, et sur la capacité de concurrencer les autres compagnies.

Elle suggère notamment au gouvernement, à cet effet, de diminuer ses propres dépenses et d'abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers. La dernière mesure, dit Domtar, pourrait avoir pour conséquence de diminuer les demandes monétaires syndicales en augmentant le revenu net des syndiqués.

Au chapitre du climat social, la compagnie reproche au gouvernement de n'avoir adopté aucune législation susceptible d'améliorer la situation. Elle s'en prend notamment à la loi 45, sur le travail, à la charte de la langue française et au projet de référendum.

Le français, je le parle par coeur

METABETCHOUAN — C'est par des projets concrets, préparés et réalisés par des organismes ou institutions, que la campagne de valorisation de l'usage et de la qualité du français atteindra la population en général. Cette campagne, inaugurée dans la région par le juge Robert Cliche, lors de son récent passage à Alma, se met en branle progressivement. Les réunions du comité régional se multiplient, et une documentation publicitaire commence à être diffusée.

Hier soir, le comité régional, présidé par Mlle Marguerite Laberge de l'UQAC, tenait une réunion à Métabetchouan, et les membres ont expliqué à tour de rôle quels sont les moyens qu'ils veulent prendre pour sensibiliser leur milieu immédiat à la cause du français.

Parmi les projets expliqués hier soir, un sondage de la Société nationale des Québécois sur la langue, un questionnaire du même organisme, un concours de dessins dans les écoles que des professeurs d'arts plastiques veulent animer dans la région; des citoyens invités à surveiller le français véhiculé par les médias, et à les corriger.

Autre exemple, les ministères gouvernementaux seront renseignés sur la campagne en cours par des gens de l'OPDQ et de l'Office de la langue française; la Société historique du Saguenay, le Musée, le Séminaire, les Cegeps rivalisent d'initiative; et on attend d'autres groupes encore.

"Le français, je le parle par coeur", thème de cette campagne, sera entendu régulièrement à compter de bientôt.



Vous partez pour la Floride?

Si vous projetez un long séjour en Floride, vous voudrez peut-être utiliser les services bancaires d'une compagnie que vous connaissez au Canada et en qui vous avez confiance. Le Trust Royal possède des banques à Miami, Pembroke Pines (près de Ft. Lauderdale), Palm Beach, St. Petersburg, Tampa et Jacksonville et compte en ouvrir d'autres prochainement dans diverses régions. Nos banques en Floride vous offrent une gamme complète de services bancaires y compris des certificats de dépôt.

Nous pouvons même vous aider avant votre départ! Nous nous occuperons volontiers de vos virements de fonds afin de vous faciliter l'ouverture d'un compte dans l'une des banques du Trust Royal en Floride.

Donc, si vous partez pour la Floride, consultez-nous d'abord. Que ce soit ici ou là, nous pouvons mieux vous servir.

Le Trust Royal

vous en offre plus pour votre argent.

Le Mail 170, Jonquière (secteur Arvida) Tél.: 548-3108

HEURES D'OUVERTURE:
LUN - MARDI - MERC 9H00 AM — 5H00 P.M.
JEUDI - VENDREDI 9H00 A.M. — 9H00 P.M.
SAMEDI 9H00 A.M. — 5H00 P.M.

Québec songe à encourager la modernisation des papeteries

QUEBEC — Au lieu de favoriser la construction de nouvelles industries de pâtes et papiers, le gouvernement québécois encouragera par divers stimulants, qui restent à définir, la modernisation des installations existantes.

C'est du moins ce vers quoi s'oriente le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, épaulé en cela par la compagnie Internationale de papier du Canada, le numéro un de l'industrie forestière au Québec.

Entre-temps, la Commission parlementaire, qui en était mercredi à sa cinquième séance d'étude sur les perspectives d'avenir de l'industrie forestière, sera appelée à faire rapport de ses travaux dont les conclusions seront traduites dans le

prochain budget Parizeau en mars 1978.

L'éloquent témoignage de la CIP devant les parlementaires a semblé convaincre définitivement le ministre Bérubé d'axer la toute prochaine réforme forestière sur la modernisation des usines, du moins selon les propos recueillis dans son entourage peu après l'ajournement de la commission.

Méthodes modernes

Le ministre s'est de toute évidence montré vivement intéressé au mémoire de la CIP qui essentiellement soutenait que la solution au problème actuel réside dans la recherche de nouvelles méthodes d'exploitation des richesses de la forêt.

Cette entreprise est d'autant plus à l'aise dans son enoncé qu'elle vient de mettre au point un procédé quasi-révolutionnaire, se situant entre la classique usine au sulfite et la nouvelle industrie thermo-mécanique, laquelle a l'handicap de consommer un taux fort élevé d'énergie hydro-électrique.

Bien sûr, les dirigeants de la CIP gardent jalousement secret le nouveau procédé qu'ils commenceront à installer ici et là au Québec à compter de novembre 1978.

Cependant, si les usines hésitent à adopter le thermo-mécanique, parce qu'il consomme beaucoup d'énergie et qu'il n'a pas fait toutes ses preuves, le gouvernement pourrait être tenté de les inciter à "plonger", elles qui réclament des privilèges fiscaux depuis des années.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Le ministre Morin vient semer son "Livre vert"

En moins d'un mois, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, procède à une deuxième tournée régionale.

La dernière fois, il avait bien voulu, pour répondre à une stratégie du conseil des ministres, jouer en véritable spécialiste des relations publiques chez les défavorisés, les groupes de personnes âgées et les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Aujourd'hui, c'est différent. En qualité de titulaire de l'Éducation, il recevra, ce soir, à l'école secondaire Wilbrod-Dufour, d'Alma, les représentants du monde de l'éducation et de multiples personnalités régionales, pour leur expliquer les grandes lignes de son fameux "Livre vert" déposé, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale.

"Ce n'est pas un "Livre blanc", c'est-à-dire qui indique à la population des intentions fermes du gouvernement, mais c'est plutôt un document d'animation", a-t-il précisé aux membres de la galerie de la presse, à Québec, la semaine dernière.

Et il a enchaîné sur les exemples suivants: "... Etes-vous d'accord pour diviser le secondaire en deux cycles,

pour que le premier cycle, secondaire I, II et III soit, en quelque sorte, le prolongement du niveau primaire et qu'il soit consacré à une formation générale? Etes-vous d'accord pour retarder les options, les choix d'options jusqu'au secondaire IV? Pensez-vous qu'on devrait mieux encadrer les étudiants et de quelle façon? Pensez-vous que les objectifs des programmes, tant au primaire qu'au secondaire sont suffisamment définis et précis pour être utiles? Pensez-vous que les programmes doivent être plus programmes que cadres? Pensez-vous que l'on doit restaurer l'étude après la classe? Pensez-vous que l'on doit organiser une année de rattrapage au niveau primaire?"

Dans les hypothèses qu'il suggère, le ministre veut accroître les responsabilités des commissions scolaires, voir à ce que l'école soit le lieu principal de l'exercice de la responsabilité et examiner la possibilité de confier "à un organisme élu, local ou régional, la responsabilité de plusieurs services publics, touchant par exemple l'éducation, la santé, l'aménagement, les loisirs, l'habitation, le transport en commun, les adductions d'eau, etc..."

Ce "Livre vert" paraît être la première démarche du gouvernement péquiste vers la décentralisation dont rêvait l'actuel premier ministre René Lévesque à l'époque où il dirigeait son parti de l'extérieur de l'Assemblée nationale.

Dans une entrevue accordée au directeur Jean Paré, de la revue "Actualité", environ deux mois avant son élection à la tête du gouvernement, il dénonçait ainsi la lourdeur de cette "machine": "En Suède, pays de 8.5 millions d'habitants, le ministère de l'Éducation ne compte qu'une centaine de fonctionnaires sous lesquels travaillent environ 600 personnes-ressources dans les régions, pour les manuels, la recherche, etc... A Québec, le ministère est un monstre de plusieurs milliers de fonctionnaires où on fricote, on chinoise sur à peu près tout. Et à l'autre bout, des commissions scolaires devenues littéralement irresponsables. Ce qu'il faut garder, c'est des normes salariales, pour éviter les disparités d'ailleurs, le contrôle des programmes et des manuels-clés, des brevets et des diplômes. Pour le reste, le ministère devrait être tout petit... un lieu d'expertise."

Deux questions viennent aussi spontanément à l'esprit à la lecture de ce document d'animation: quel sera le coût des réformes proposées et comment la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec), qui s'est montrée si radicale lors des dernières négociations de travail, percevra les initiatives du ministère?

Le ministre Morin ne s'est avancé que sur la pointe des pieds dans ce champ miné en se contentant de mentionner "qu'il est devenu nécessaire de réviser le cadre juridique des négociations collectives".

Nous vivons présentement la bien-faisante année de détente entre deux renouvellements de contrats de travail. Mais les plus louables tentatives du ministre pour améliorer l'enseignement ne risquent-elles pas d'être happées par une renaissance de l'infamie tornade des négociations que le Québec a subie au cours des deux dernières années?

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

On n'a fait qu'un changement au Foyer Delage

Mme Christiane Trudeau, 113, Frontenac, Chicoutimi.

Dans une lettre parue sous le titre: "Ca va mieux au Foyer Delage", vous prétendiez, dans l'édition du "Quotidien", le 30 septembre dernier, que la situation avait beaucoup changé à cet établissement.

J'ai été fort surprise d'apprendre, comme vous l'écrivez, qu'il y a maintenant au foyer un service de nuit adéquat, une diététicienne, des toiles à toutes les fenêtres et un personnel qualifié.

Aucune de ces améliorations ne fut appliquée par la nouvelle administration. Tout d'abord, rectifions immédiatement une fausseté: il n'y a pas de diététicienne au Foyer Delage. Quant aux toiles po-



sees à toutes les fenêtres, c'est une initiative qui revient à l'ancienne administration comme celle d'avoir mis en service des infirmières 24 heures par jour.

Le seul changement qui a été effectué depuis l'éviction de l'ancien di-

recteur, c'est au bureau de son successeur qu'on a rendu beaucoup plus spacieux en agrandissant l'espace de deux pensionnaires.

Que vous vouliez vous faire bonne conscience après avoir critiqué l'ancienne administration

dans une lettre sévère parue le 15 septembre 1974, ça se comprend, mais ne le faites pas en colportant des mensonges.

Mme Lily Petit, 112, rue Orleans, Chicoutimi-Nord. Le 12 octobre.



Rendons à César ce qui appartient à César...

En tant que syndicaliste, je me sens obligé de faire certaines mises au point à propos du dossier du Centre de recherche d'Arvida.

J'ai constaté en écoutant certaines déclarations et en lisant certains articles qu'on avait oublié les vrais artisans de cette victoire. Il est vrai que c'est là une victoire de la collectivité régionale, il est vrai également que le comité Ad hoc qui siègeait sous la tutelle du C.R.D. a présenté un rapport assez complet. Il est aussi vrai que certaines personnes se servent des événements qui ont entouré cette histoire pour en faire du capital politique à titre personnel et à plusieurs niveaux. Il est également vrai, mais en partie seulement, que l'Alcan n'a rien appris de nouveau en consultant le rapport du C.R.D.

Je vous ferai brièvement un historique du dossier du Centre de recherche et vous serez en mesure, je pense, de juger par vous-même que ce que j'avance est logique et réel.

En novembre 1976, alors que les projets de l'Aluminium du Canada sont encore gardés dans l'oeuf, les dirigeants de la F.S.S.A. ont osé dire que l'Alcan se prépare à amorcer le processus du déménagement du Centre de recherche. Aussitôt, ils avisent les autorités politiques de leurs craintes, mais on semble ne pas entendre les avances de la Fédération des syndi-

cats du secteur Aluminium. On se tourne alors vers la compagnie, lui demandant de certifier ce qui était encore gardé secret. "Trouvez-moi quelqu'un d'autre que la F.S.S.A. qui s'intéressait au dossier à ce moment-là?"

En janvier 1977, une demande officielle est présentée au gouvernement pour organiser une rencontre réunissant ministres, syndicat et compagnie pour faire la lumière sur les faits. Pas de réponse valable.

Au cours du même mois, les employés syndiqués du Centre de recherche après trois (3) rencontres, de concert avec le Syndicat d'Arvida, décident de former un comité représentant les divers secteurs du centre. Le but premier de ce groupe est de rédiger un mémoire complet montrant les avantages qu'a le centre de demeurer dans la région et les désavantages qu'il a de déménager à l'étranger.

Ce document était aussi destiné à devenir une source d'information aux édiles syndicaux et politiques qui auront un mot à dire sur le déménagement.

Les principaux titres de ce document sont: Le site du centre, relations universitaires et CEGEP vs Alcan, impact sur SECAL, effets monétaires de la relocalisation, impact social et humain, aspect régional, aspect syndical, aspect humain, aspect population

anglophone, etc... En annexe, on retrouvait des tableaux sur les coûts de la construction dans différentes villes du Canada, étude sur les employés cadres, pourcentage des représentants de différentes langues et nationalités. Ce mémoire, les membres de la presse écrite et parlée en ont pris connaissance, les autorités politiques également. Aujourd'hui, je vous pose la question: qui a réellement été l'artisan des débats sur le Centre de recherche?

Lorsque l'Alcan a annoncé le déménagement au public, au mois de juin, on aurait cru qu'un serum venait de réveiller tout le monde. Tout à coup, on s'inquiétait. Six mois après avoir logé la demande, la F.S.S.A. recevait enfin la réponse qu'une rencontre aurait lieu.

C'est à cette rencontre, dans le bureau du ministre de la Justice, en présence des représentants de la F.S.S.A., les ministres et les députés régionaux qu'il a été pensé et décidé de demander au C.R.D. de prendre sous sa tutelle la formation d'un comité Ad hoc qui aurait pour mission de rédiger un rapport sur la décision de l'Alcan. Je pose encore une question: "Qui a la brillante idée de former le comité?"

Comparez les deux rapports et vous pourrez répondre. Je respecte grandement le rapport du

C.R.D. ou devrais-je dire du comité Ad hoc sous la présidence de P.-A. Cantin qui lui demeure réaliste en accordant le bénéfice à la collectivité.

Je pense ne pas avoir besoin d'en dire plus, mais en terminant, je me permets quand même de faire comme d'autres ont fait et de glorifier des hommes comme Jean Halley, président de la F.S.S.A., Germain Tremblay, président des employés de bureau du Syndicat d'Arvida, les créateurs du mémoire des employés André Chiasson, Harry Roy, Serge Blodeau et Roland Lessard, tous les employés syndiqués du Centre de recherche et leurs épouses qui ont travaillé fort avec Mme Marthe Vaillancourt, toutes les personnes qui ont siégé sur le comité Ad hoc, tous les corps intermédiaires et tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin. Si j'avais des titres honorifiques, c'est sans aucune hésitation que je nommerais ces personnes comme étant celles qui ont le plus contribué au maintien économique de notre région en 1977.

Jean-Marc Dubois, 18, rue Picasso, Jonquières.

Secrétaire du Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc.

Le 11 octobre.

La pilule du bonheur n'existe pas

On parle beaucoup de contraception. En parle-t-on de façon réaliste et valable? Un médecin spécialiste qui s'occupe de ces questions depuis plus de 15 ans voudrait vous amener à réfléchir sur ces problèmes.

I. La vie sexuelle est ordonnée par la nature à l'équilibre normal de l'individu et du couple. Elle rend possible la tendresse entre les conjoints. Et ce sont les enfants qui donnent un

sens à la vie de la grande majorité des êtres humains. D'où le double aspect technique et moral du problème sexuel. Pour une paternité responsable (de l'homme et de la femme), il existe deux voies: soit le contrôle de la régulation des naissances par les méthodes naturelles, soit la contraception uniquement artificielle.

II. Les méthodes naturelles. La vie sexuelle chez la femme, comme chez

l'homme, est réglée spontanément par l'organisme, comme sont réglés les battements du coeur ou les mouvements respiratoires. Sur le plan théorique, les méthodes naturelles sont acceptées par les diverses instances morales ou religieuses, car elles gardent à l'être humain toute sa dignité.

En pratique, elles sont également bien acceptées par de très nombreux couples. En effet, elles sont ef-

ficaces si on les pratique avec attention, beaucoup plus efficaces qu'on ne le dit, et elles n'ont aucun inconvénient d'ordre médical. C'est ainsi que l'on peut repérer les périodes de fécondité grâce aux courbes de température, aux sécrétions vaginales et à d'autres signes...

III. Les méthodes artificielles. C'est la contraception dont on parle de nos jours très abondamment.

Sur le plan théorique, elles peuvent causer des conflits psychiques et moraux aux consciences un peu exigeantes, d'autant plus que certaines de ces méthodes artificielles ne font, finalement, que provoquer des avortements précoces (exemple: les stérilisations).

Sur le plan pratique: ces méthodes artificielles posent souvent des problèmes au couple car ils ne sont pas aussi efficaces qu'on l'enseigne (d'où la multiplication actuelle des avortements). Elles présentent des inconvénients que l'on oublie souvent de signaler et que l'on ne peut guère énumérer ici...

Claude Morin, Case 248, Succ. Postale de Rosemont, Montréal, P.Q. H1X 3B7, Le Centre international "Humanae Vitae". Le 10 octobre.

"La Liberté" crie au secours!

Le 6 octobre 1977

La rédaction "Le Quotidien", Chicoutimi, Québec.

Monsieur, En 1738, Pierre La Verendrye quittait Trois-Rivières pour venir découvrir les Montagnes Rocheuses et fonder Fort Rouge, aujourd'hui Winnipeg. Depuis ce temps, le français est parlé dans l'Ouest.

En 1870, la colonie de la Rivière Rouge devint la province officiellement bilingue du Manitoba. Cependant, les Orangistes ne cessaient d'arriver de l'Ontario et les anglophones constituèrent bientôt la majorité. En 1890, le français était banni de la législature

et des tribunaux; seul l'anglais était reconnu comme langue officielle. Les écoles françaises subirent elles aussi le même sort et les immigrants furent intégrés dans l'unique système scolaire anglophone et protestant.

Les francophones catholiques devinrent une minorité persécutée qui étudiait le français en cachette. A cette époque, naquit un journal pour servir comme lien de communication et pour défendre les revendications des Franco-manitobains.

Depuis 1913, "La Liberté" informe la communauté francophone du Manitoba et est le symbole de la ténacité et du courage d'une race qui ne sait mourir. Les gros commerçants

anglophones ne trouvent guère de fonds dans leurs budgets pour payer des annonces dans "La Liberté" car l'inflation fait partout ses ravages. Alors la direction du journal lance chaque année, une campagne, "coup de pouce" pour aider à défrayer l'opération. L'année dernière, plus de onze mille dollars furent recueillis. Les gens qui croient en une presse libre et francophone dans l'Ouest peuvent adresser une contribution à "La Liberté", C.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4.

Sincèrement vôtre, Robert Levacque, 25-227, rue Vaughan, Winnipeg, Manitoba. Le 11 octobre.

Agences et trois hôtels accusés d'avoir incité des filles mineures à danser nues

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI -- La Cour du Bien-être social a été saisie hier matin d'accusations portées contre trois hôteliers et deux agences de placement de danseuses à gogo, tous accusés d'avoir incité des mineurs à la délinquance en dansant nus.

Me Laurent Bouchard a obtenu la remise des causes au 4 novembre pour fixer la date devant le juge Maurice Roy.

Tous les inculpés ont nié leur culpabilité.

C'est la première fois que le ministère public poursuit des hôteliers et des dirigeants d'agences concernant le fait que des adolescents dansent nus.

23 mois de prison

ALMA -- Le juge Edmond

Savard a imposé une peine de 23 mois de prison, hier matin, à Michel Hovington, un individu de Jonquières, accusé d'avoir commis un vol à main armée, au montant de \$1,200, à la Pharmacie Centrale d'Alma.

Le jeune homme n'en était pas à sa première comparution devant les tribunaux.

Le juge Savard a expliqué au prévenu qu'il était sur une pente dangereuse et que c'était pour lui une chance de n'écopier que de 23 mois de prison, d'autant plus que normalement, il aurait dû être condamné au pénitencier.

Par ailleurs, un adolescent, âgé de 17 ans, d'Alma, qui avait commis un vol avec violence au montant de \$3,000, chez Nord-Sport, a écopé de 18 mois de prison.

L'adolescent avait été ré-

féré en Cour criminelle par la Cour du Bien-être.

Acquitté

Le juge Bertrand Gagnon, de la Cour des ses-

Motards et vols

A la requête de Me Ni-

l'alcool, en vertu de l'article 234, du Code pénal.

assailie sexuellement par sept motards.

Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne, ne s'est pas objecté à cette demande de remise puisque les prévenus attendent en prison leur sentence.

AU PALAIS DE JUSTICE

sions de la paix, a acquitté, hier matin, un individu de Chicoutimi, sous l'accusation d'avoir dépassé le taux de .08 d'alcool dans le sang.

Le juge Gagnon s'est basé sur le récent jugement de la Cour suprême du Canada, qui entérinait un jugement de la Cour d'appel, du Nouveau-Brunswick, qui avait décidé qu'il fallait au moins deux échantillons de l'haleine, pour établir une culpabilité pour la conduite au volant d'un véhicule en état d'ébriété.

Toutefois, l'individu devra subir son procès le 8 décembre prochain, sous l'accusation d'avoir conduit alors que ses facultés étaient affaiblies par

col Tremblay, d'Alma, le juge Lucien Tremblay a remis au 18 octobre, le prononcé de sa sentence, dans le cas de trois motards du club des Mobs, Christian Blackburn, Michel Emond et Camil Martel, qui ont admis leur culpabilité à l'accusation d'avoir violé une jeune fille, il y a environ deux mois, à Chicoutimi-Nord.

Les rapports présentiels, n'ayant été déposés qu'hier matin, Me Tremblay a demandé un délai jusqu'au 18 octobre pour faire ses représentations, sur les sentences.

On se rappellera, que la jeune fille, qui avait témoigné, avait soutenu avoir été

Extradition

Antonio Vilanzana, un Mexicain, devrait être extradé du Canada au cours des prochains jours, après avoir écopé, hier matin, de 15 jours de prison, pour avoir frappé un citoyen de Ville de La Baie.

Le Mexicain serait tombé en amour avec une jeune fille âgée de 21 ans de Ville de La Baie et a réussi sous la menace, semble-t-il, à lui faire signer des papiers comme quoi elle s'en tenait responsable au Canada.

Depuis lors, il s'est accroché à la jeune fille, la battant à plusieurs reprises, toujours selon les informations fournies par les policiers.

La Loi sur l'immigration

\$200 d'amende

Un individu de Saint-Fulgence a écopé d'une amende de \$200, hier matin, après qu'il eût admis sa culpabilité, à l'accusation d'avoir interrompu la chaîne de la table de sciage de la scierie Gillies Brothers, de Saint-Fulgence.

Il semble, selon Me Claude Beaulieu, que le prévenu ait eu des difficultés de compréhension avec son contremaître, si bien qu'il a réussi à briser la chaîne qui a interrompu pendant près de 30 minutes la production de l'industrie de sciage.

En plus de l'amende de \$200, l'individu a été soumis à une ordonnance de probation d'une année.

Incendiaire souffrant de schizophrénie

CHICOUTIMI -- Selon le psychiatre Grégoire Bouchard, un jeune homme de Chicoutimi-Nord, qui a incendié la salle paroissiale de la paroisse Sainte-Anne, le 13 avril dernier, causant des dommages pour plus de \$100,000, souffre de schizophrénie paranoïde.

Cette maladie mentale est une des plus importantes et elle empêche un individu d'être en contact avec la réalité.

Le Dr Bouchard témoignait hier matin devant le juge Lucien Tremblay, dans la cause de Guy Gagné, un individu de Chicoutimi-Nord, accusé d'incendier, notamment de la salle paroissiale de la paroisse Sainte-Anne, de même que du chalet de M. Sylvain Gagnon.

Le psychiatre a été plus explicite, soutenant que le jeune homme avait une maladie latente depuis l'âge de huit ans, de schizophrénie et qu'elle est devenue paranoïde au cours des dernières années.

En effet, le jeune Gagné avait des idées délirantes, des hallucinations qui le portaient à faire "des coups de cochon", pour employer les termes du prévenu, lors de ses conversations avec le psychiatre.

Dans un état de psychose aiguë, Gagné n'avait pas la maîtrise de ses idées et il se sentait persécuté, avec des hallucinations qui lui disaient de faire telle ou telle chose.

C'est une défense d'aliénation mentale qu'a soumise Me Claude Beaulieu, au nom de son client, après qu'elle n'eût pas contesté les incendies.

Me Denis Vaillancourt n'a apporté aucune contre-preuve au témoignage du psychiatre.

Le juge Lucien Tremblay étudiera la question et son jugement sera rendu vendredi dans cette affaire.

C'est le sergent Aurélien Lalancette et son adjoint, le détective Guy Tremblay, qui avait mené l'enquête dans cette affaire.

Il faut dire que le jeune Gagné a été hospitalisé du 26 avril au 14 juin et du 8 juillet au 3 août, et qu'il est actuellement sous de forts médicaments.

L'hôpital de Chicoutimi attend une réponse

CHICOUTIMI -- Une rencontre entre des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires sociales et la direction de l'hôpital de Chicoutimi, qui avait lieu hier, s'est avérée fort positive, selon les termes mêmes du directeur général de l'institution, M. Maurice Cardinal.

Ce dernier est très optimiste, et il pense que, dans une semaine, l'hôpital pourra obtenir une réponse favorable et définitive, du ministère, pour entreprendre des travaux de rénovation des cliniques externes et des cliniques d'urgence, au coût de \$2 millions.

Comme on le sait, une première demande de l'hôpital fixait le coût de ces travaux à \$2,5 millions. Le ministre des Affaires sociales avait proposé pour sa part quatre hypothèses ayant pour but de réduire le coût des travaux à \$1,5 millions. L'hôpital ayant refusé, les discussions se sont poursuivies, et il semble qu'on soit arrivé à un accord sur le chiffre de \$2 millions. Selon M. Cardinal, cette somme permettrait d'effectuer des travaux valables, et d'offrir au public des services adéquats pour ces deux types de cliniques.

Enfin, le directeur général de l'hôpital de Chicoutimi a mentionné que les discussions n'avaient porté que sur ce sujet, et que les autres éléments de friction entre l'hôpital et le ministère, comme les sommes qui seraient dues par le ministère, ou le problème du pavillon Murdock, n'ont pas été abordés.

Par ailleurs, le directeur général de l'hôpital de Chicoutimi, M. Maurice Cardinal, a rencontré mardi après-midi, les dirigeants du Syndicat des employés de l'hôpital et les deux parties en sont restées sur leur position concernant le stationnement payant, actuellement en construction.

Un porte-parole de la partie syndicale a fait savoir que M. Cardinal a expliqué qu'on ne mettait en application que ce que le ministère de la Santé avait préconisé depuis 1973 et qu'il maintenait sa décision, laquelle a été acceptée par le conseil d'administration.

Quant à la partie syndicale, elle a maintenu que la direction de l'hôpital fait payer rétroactivement les employés et qu'en plus, elle fait une charge additionnelle pour les besoins d'améliorations futures.

"Nous aussi, nous maintenons notre prétention et nous ferons les gestes qui s'imposeront au moment voulu", a-t-on dit.

FINS DE SEMAINE
\$21.95 PAR JOUR

Une spacieuse Chevrolet Nova ou une voiture équivalente. Millage illimité. Autres aubaines disponibles dans la plupart des villes et aéroports canadiens.



TILDEN

Réervations: 549-3888

Voici la
du Maurier
Spéciale

La du Maurier Spéciale jouit du double honneur de la tradition du Maurier et d'une nouvelle douceur créée pour satisfaire les plus exigeants d'entre vous.

Disponible en format King size ou 100 mm.

Découvrez-en toutes les douceurs.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—100 mm: "goudron" 14 mg, nicotine 1.0 mg. King Size: "goudron" 13 mg, nicotine 0.9 mg.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



ENFIN, LE CENTRE SOCIOCULTUREL

Depuis le temps qu'on en parlait... Et oui! C'est maintenant une réalité, une chose plus que réelle. Chicoutimi aura son centre socio-culturel... Après les projets sur papier, voilà le premier geste concret. Oui, la signature du protocole d'entente entre la ville et le Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cela a retardé quelque peu parce que, voyez-vous, il y a eu quelques complications d'ordre légal... C'est normal, paraît-il. Ce protocole d'entente est d'une durée de 20 ans et permettra à la ville de commencer les travaux en décembre. Des appels d'offres ont déjà été lancés et on devrait connaître les soumissionnaires ou attribuer les contrats dans les jours qui suivront le 26 octobre. Le tout devrait être terminé le 1er mai 1979 et les travaux atteindront la somme globale de \$1.3 million.

On voit ici M. Jean-Marie Lemay à gauche, président du conseil d'administration du collège régional, en train de signer l'entente sous l'oeil d'un maire heureux, M. Henri Girard.



JAMBOREE SUR LES ONDES

L'Association des scouts du Canada invite tous les chefs d'unité, tous les scouts et toutes les personnes intéressées à participer au "JAMBOREE SUR LES ONDES" qui se tiendra, le samedi 15 et le dimanche 16 octobre, à travers le Canada et le monde entier.

Le JAMBOREE SUR LES ONDES débutera à 0h00 a.m., samedi pour se terminer à 0h00 a.m. lundi, heure de Montréal, soit 48 heures de communications ininterrompues. La station centrale au Canada sera au Pavillon Champagna du Collège Marie-Victorin à Montréal, le responsable sera le radio-amateur Fernand Gendron VE2-AXK, secondé par environ 20 radio-amateurs et 600 scouts participants.

Le JAMBOREE SUR LES ONDES est une activité parainnée par le mouvement scout mondial et à laquelle participe environ 100 pays membres, la station centrale du Bureau mondial à Genève établira toutes les communications entre les pays grâce à son équipement de communications par satellites.

Le but du JAMBOREE SUR LES ONDES est d'encourager les communications entre d'abord les scouts du Canada et ensuite ceux du monde entier. Il permet aux scouts de prendre conscience de l'importance de la communication et de créer entre eux des liens de fraternité.

AUJOURD'HUI

Il y a 56 ans aujourd'hui, soit le 13 octobre 1921, les révolutionnaires turcs signaient le traité de Kars reconnaissant l'indépendance de l'Arménie soviétique. L'Arménie avait vécu sous la férule ottomane depuis 1550.

1972 -- Un avion de ligne soviétique s'écrase près de Moscou. 176 morts.

1970 -- Arrestation de la militante communiste noire américaine Angela Davis.

1969 -- Lancement de "Soyouz VIII" (V. Chatalov et A. Elisseiev), qui restera 118h50 m en gravitation. C'est la troisième cabine spatiale soviétique lancée en trois jours.

1965 -- Le président du Congo, Joseph Kasavubu, limoge le premier ministre, Moïse Tshombé, et le remplace par Evariste Kimba.

1961 -- Nikita Khrouchtchev propose un plan pour régler le conflit de Berlin.

1937 -- L'Allemagne garantit l'inviolabilité de la Belgique.

1923 -- Ankara devient la capitale de la Turquie.

1889 -- Début de la rébellion des Boers contre les Britanniques en Afrique du Sud.

1880 -- Le Transvaal proclame son indépendance.

SECURITE FORESTIERE

M. Roch Bouchard, de Chicoutimi-Nord, vient d'être élu président du comité exécutif de l'Association de sécurité des exploitations forestières du Québec, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Charlevoix.

M. Bouchard, qui est surintendant général des exploitations forestières de la compagnie Consolidated, district de Pérignonka, remplace M. Pierre-Paul Harvey, de Clermont, dans le comté de Charlevoix, démissionnaire. Les autres membres de l'exécutif sont: MM. Roch Doucet, de Roberval, et Eugène Bédard, de Dolbeau, vice-présidents. Agissent comme directeurs: MM. Guy Bourbeau, de Chicoutimi; Jules Savard, de Clermont et Richard Bélanger, de Chicoutimi. M. G.-E. Boucher, de Chicoutimi, a été nommé conseiller spécial.

CAISSE D'ECONOMIE

La Caisse d'Economie du groupe Alcan "Arvida" a procédé récemment à l'élection de son exécutif. M. Jean-Charles Lavoie, a été réélu pour la 7e année consécutive au poste de président. M. Camil Guérin, a été élu au poste de vice-président; il occupait l'an dernier, la fonction de secrétaire. Cette dernière fonction sera dorénavant assumée par M. Claude Germain.

TEMOINS DE JEHOVAH

Les Témoins de Jehovah de l'est du Québec tiendront un congrès grandiose, samedi et dimanche, à l'auditorium Dufour de Chicoutimi. Des membres de cette secte sont attendus en provenance de la Côte-Nord, de Québec, et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Un porte-parole des Témoins dans le secteur d'Alma, M. Tom Higga, laissait savoir récemment que près de 1.000 personnes sont attendues à ce congrès, au cours duquel des orateurs entretiendront la foule de la parole de Dieu. Rappelons que cette secte religieuse a été fondée aux Etats-Unis, il y a maintenant 103 ans, par C. Taze Russell, et que des jeunes de la région en sont devenus des fidèles depuis plusieurs années déjà. Les Témoins de Jehovah sont réputés pour leur militantisme.

HEUREUX CHASSEURS

Les journalistes du comté de Roberval ont appris qu'il était plus facile d'écrire avec une plume que de chasser des oiseaux à plumes. Il leur faudra pratiquer quelque peu le tir au pigeon d'argile avant de s'aventurer de nouveau sur une battue de faisans. Il aura fallu trois faisans à Guy Grenier du poste CHRL-Roberval pour gagner le trophée, mais il n'a pu battre pour autant le record de son confrère Laurent Tremblay, du Quotidien, qui en avait tiré cinq, l'an dernier. Quant à Michel Roy, du journal Le Point, qui tuait l'an dernier le premier faisau de la battue, il a été quitte pour utiliser sa boîte de balles sans rapporter un seul de ces beaux oiseaux.

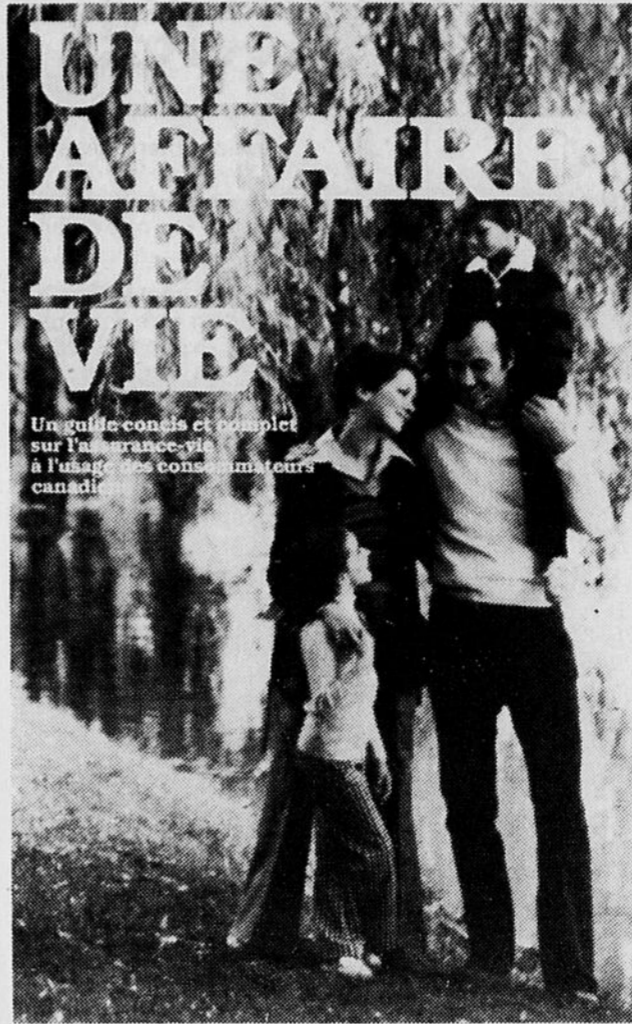
POUR AVOIR POLLUE

Un cultivateur de Saint-Zénon-du-lac-Amqui, dans le comté de Matapédia, M. Robert St-Gelais, a été condamné à deux amendes de \$400 chacune pour avoir accumulé du fumier à moins de 250 pieds d'une habitation et parce que ce fumier a causé une sérieuse nuisance à la population avoisinante. Des poursuites avaient été intentées par le service du Contentieux des Services de protection de l'environnement du Québec et les condamnations ont été prononcées par le juge Mark Dubé de la Cour des sessions de la paix, à Amqui. Il a, en effet, été prouvé que M. Saint-Gelais a commis deux infractions visées à l'article 109 de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49) et au chapitre XV des règlements provinciaux d'hygiène.



PROTEGEONS-LA

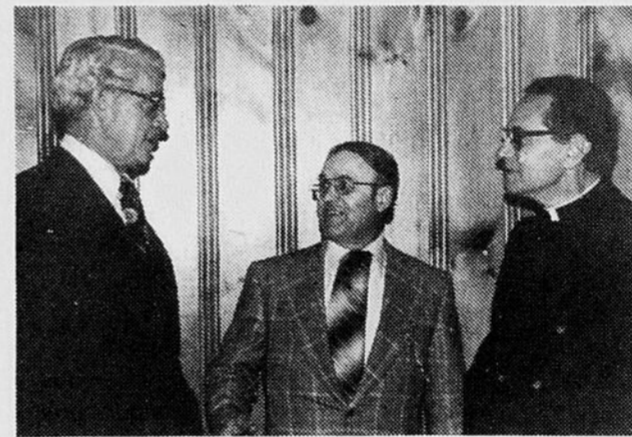
La perdrix (gallinacé huppée, tétras des sava- nes, etc...) est le gibier à plumes le mieux connu, le plus répandu et le plus recherché par les chasseurs québécois. Pour toutes ces raisons, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche invite les fervents de la chasse et les sportifs à chasser rationnellement ce gallinacé et à le protéger afin d'assurer sa croissance au cours des prochaines années. Un autre bon moyen d'y parvenir, selon les spécialistes du ministère, c'est d'éviter de déranger les nichées de perdrix au printemps et de disperser les couvées durant l'été.



L'ASSURANCE-VIE

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie vient de publier une brochure intitulée "Une affaire de vie". Il s'agit d'un guide concis et complet sur la question. Cette publication présente les principales polices d'assurance-vie et de rentes qui s'offrent aux consommateurs canadiens avec leurs modalités et contient des renseignements sur le monde de l'assurance-vie qui les met à leur disposition.

On peut se procurer la liste des publications de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie en communiquant à: Service d'éducation, 666, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1407, Montréal, H3A 1E7.



PROMOTION 1945

Les confrères de classe de la promotion 1945 du Séminaire de Chicoutimi ont souligné le 25e anniversaire de mariage de dix des leurs, lors d'une messe célébrée au Grand-Séminaire de Chicoutimi par le chanoine Laurent Fortin, curé de la paroisse de Grande-Baie. L'an dernier, cette classe avait fêté le 25e anniversaire sacerdotal de 12 confrères prêtres. Cette photo, prise lors de la réception, nous montre, de gauche à droite, le Dr Fernand Dufour, de Québec, vice-président de la classe et ex-député provincial du comté de Vanier; M. Noël Tremblay, de Chicoutimi, président de la classe et adjoint au doyen des études premier cycle à l'UQAC à Chicoutimi, et Mgr André Simard, de Chicoutimi, président-fondateur de la promotion 1945.

COSMETIQUES POUR LES YEUX

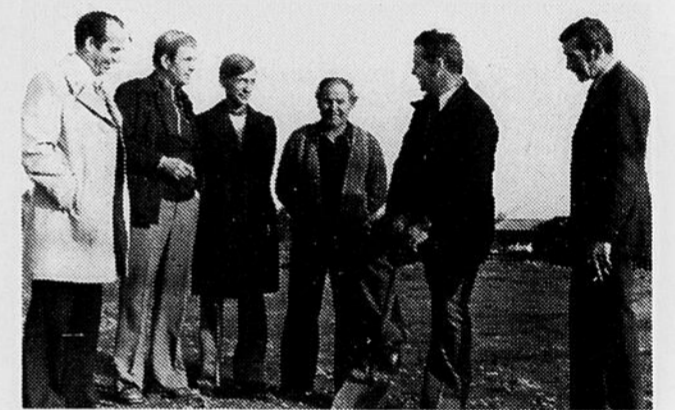
La "Food and Drug Administration" (organisation de contrôle des produits alimentaires et des médicaments), a demandé que des contrôles plus sévères soient effectués sur le mascara et les autres cosmétiques pour les yeux, ces produits présentant un danger potentiel d'infection. La FDA a déclaré avoir reçu des rapports citant plusieurs cas d'infection de la cornée par des cosmétiques, infection qui peut rendre aveugle si des soins ne sont pas donnés rapidement. Trois compagnies ont retiré du marché cette année des produits contaminés, mais l'agence a précisé qu'il n'y avait pas à sa connaissance, de produits dangereux en vente actuellement.

La FDA demande que les cosmétiques pour les yeux contiennent suffisamment d'antiseptiques pour éviter toute contamination, non seulement pendant leur fabrication, mais aussi en cours d'usage.

CARTER IGNORE LES ECUREUILS

Paradoxe à la Maison-Blanche. Bien que le président Carter soit un ancien planteur de cacahouètes, les écureuils qui fréquentent le parc sont dépourvus de ces friandises. Leur situation s'est tellement détériorée qu'ils ont commencé à dévorer les géraniums et autres plantes. Les agents fédéraux ont commencé à capturer à la tombée de la nuit les écureuils du parc Lafayette, situé en face de la Maison-Blanche, et à les transférer dans des bois proches.

Les rigueurs du froid et l'été torride ont empêché cette année les habitants de Washington de venir nourrir leurs écureuils.



METABETCHOUAN GRANDIT

Les représentants du conseil municipal de Métabetchouan étaient nombreux à la levée de la pelletee traditionnelle, sur l'emplacement du futur entrepôt de la compagnie B et B Fortin. On reconnaît dans l'ordre: le secrétaire de la ville, M. Jacques Gagné, le conseiller Odina Belley, le conseiller Joseph Lapointe, le conseiller Ghislain Duchesne, le vice-président de la compagnie B et B Fortin, M. Benoît Fortin, et le maire suppléant, M. Thomas-Louis Villeneuve. L'investissement consenti dans la zone industrielle est de \$200.000 pour la construction d'un entrepôt à légumes.

CHAPEAU SYMBOLIQUE

Le magazine calviniste "Word and Deed" annonce dans son dernier numéro que "les femmes ne sont plus obligées de porter le chapeau à l'église".

La publication fait observer que le port du couvre-chef était le signe que la femme se soumettait à la supériorité de l'homme et de Dieu mais que si ce respect demeurait, la femme pouvait laisser chapeau et voile chez elle.

Pour bien préciser sa pensée, le magazine souligne que la femme portant chapeau à l'église mais qui domine son mari, agit à l'encontre des préceptes de la bible.

VOS DROITS

Séparation et divorce

Quoi faire à la cour:
Ne vous inquiétez pas, votre avocat sera à la cour avec vous le jour de votre procès en divorce ou séparation.

Lorsque votre tour sera venu, ne vous laissez pas impressionner, prenez votre courage à deux mains et dites au juge ce que vous voulez lui dire ou lui demander (consultez votre calepin au besoin). Un juge, c'est avant tout un être humain avec ses qualités et défauts. Il suffit d'être poli et tout ira pour le mieux.

Si vous avez des motifs sérieux, vous avez le droit de demander le huis clos et si le juge accepte, il fera sortir tout ce monde de la salle d'audience. S'il refuse, dites-vous bien que les autres sont là aussi pour leur divorce ou séparation, qu'ils sont bien plus intéressés à leur cause qu'à la vôtre. Il faut bien aussi savoir que les dossiers de divorce sont publics mais qu'en pratique, personne ne les consulte.

De toute façon, le déroulement d'un procès de divorce à la cour est très rapide, soit environ 15 minutes dans la majorité des cas.

Habillez-vous sobrement cette journée-là (complet et cravate pour homme - jupe, chandail, chemisier, ensemble-pantalon ou robe pour dame).

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée: "Quoi faire? séparation ou divorce", en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des services juridiques,
C.P. 123,
Succ. Desjardins,
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)

Carrefour Alma

Un petit dernier qui suscite l'admiration des connaisseurs, habitués et consommateurs

ALMA -- Malgré ses larges corridors, et ses locaux spacieux, le Carrefour d'Alma était bondé, mardi, journée d'ouverture. Les consommateurs de l'ensemble de la région, connaisseurs et habitués des centres commerciaux, s'étaient rendus en grand nombre pour admirer le petit dernier des investissements dans ce domaine.

Un petit dernier qui pèse lourd, avec près de 50 magasins et boutiques, ses 1,300 places de stationnement, ses \$7 millions de coût de construction. Un nouveau centre commercial qui devient le plus gros du secteur d'Alma, à l'exception de l'ensemble du centre-ville, et sur lequel on compte pour drainer à Alma une clientèle jeannoise de plus en plus nombreuse. Bien assis sur des statistiques bien au-dessus de la moyenne nationale, avec \$90 millions de dépenses à la consommation l'an dernier, le secteur d'Alma a accueilli avec enthousiasme ce Carrefour, même si certaines réserves ont été exprimées, notamment au sujet de la survie des petits commerces existants.

Des gens de partout

Rencontrés dans le mail du Carre-

four d'Alma, des visiteurs du Saguenay, venus rencontrer la parenté du Lac, ou encore venus voir comment les succursales de la même chaîne de magasins peuvent être différentes dans un nouvel établissement.

"C'est un Woolco comme le nôtre", disait une dame à son amie, en attendant son tour de passer à la caisse.

Des gens du Lac-Saint-Jean-Ouest, les clients qu'on souhaite en plus grand nombre, étaient aussi au rendez-vous.

Cette famille du secteur Nord du comté Roberval, qui profitait de sa visite au Carrefour pour faire des emplettes impressionnantes, et dont le panier à provisions était rempli.

"On ira dans les autres magasins de la ville tout à l'heure, pour trouver ce qui nous manque", disait la dame avec autorité.

Et aussi, évidemment, le tout Alma, noyé dans la foule des visi-

teurs. Certains, interrogés sur place, expriment leur fierté de voir que certains magasins sont "aussi" présents à Alma. "Pas pire qu'ailleurs."

Certains autres sont estomaqués de voir la grandeur et le nombre de magasins. "Ca va prendre du monde pour remplir ça tout le temps", disait un citoyen âgé, assis dans la promenade.

Consommateur avant d'être citoyen, on se voit comme client, et non pas comme critique. "Quand tu visites un centre commercial, par curiosité ou par intérêt, c'est pas le temps de philosopher sur le commerce ou sur la finance", affirmait avec impatience un homme d'Alma, que nous avons voulu interroger davantage.

Et les promoteurs qui avaient voulu faire d'Alma un carrefour peuvent maintenant affirmer qu'il y a un Carrefour à Alma. Notons aussi que cet investissement important a généré d'autres projets, comme la construction de maisons à logements, l'établissement de services et la faveur populaire pour les sites résidentiels des alentours.



Chicoutimi

Légère diminution de la taxe foncière scolaire

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI -- La taxe foncière scolaire, à la Commission scolaire de Chicoutimi, diminuera sensiblement l'an prochain, puisqu'elle ne sera plus que de \$1.15 du \$100 d'évaluation. Au dernier exercice financier, ce taux était de \$1.40.

C'est la décision qu'ont entérinée les commissaires lors de leur dernière assemblée. Selon le président de la Commission scolaire, M. Ulric Blackburn, il ne faut toutefois pas que les propriétaires s'atten-

dent à voir diminuer la taxe réellement payée dans les mêmes proportions. Il faut tenir compte en effet de la hausse de l'évaluation et de l'uniformisation des rôles d'évaluation. Selon une estimation approximative de M. Blackburn, la diminution de la taxe payée par un propriétaire de résidence unifamiliale pourrait être de \$30 environ.

Toujours selon M. Blackburn, cette diminution du taux de la taxe foncière tient à plusieurs causes. D'abord, une diminution des dépen-

ses non subventionnables, tant au niveau de la CSR Saguenay que de la Commission scolaire de Chicoutimi.

De plus, la nouvelle formule de l'enveloppe budgétaire globale permettra désormais aux commissions scolaires de transférer les dépenses d'un poste à l'autre. Enfin, la Commission scolaire de Chicoutimi devait, jusqu'à maintenant, allouer des sommes au remboursement de certaines dépenses encourues, remboursement qui est désormais entièrement effectué.

Commission scolaire d'Arvida

Autres temps, autres moeurs

JONQUIERE -- A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission scolaire d'Arvida, il nous a paru intéressant de relever certains éléments de son histoire qui témoignent de l'évolution des moeurs qui s'est faite depuis 1927.

Ainsi, il y a 25 ans, il était impensable de proposer l'ouverture de classes mixtes, ou encore la participation des garçons et des filles aux mêmes activités sportives. Même en 1951, une demande en bonne et due forme avait dû être présentée à l'évêque du temps, Mgr Melançon, pour obtenir l'autorisation de réunir garçons et filles du cours commercial. Le prélat devait accepter, mais avec beau-

coup de précautions, et en demandant à la Commission scolaire d'agir avec discrétion et d'éviter toute publicité.

Dans un rapport officiel d'un inspecteur d'école, daté de 1938, on peut lire par ailleurs que le visiteur n'était pas tellement d'accord avec l'existence d'une classe commerciale pour les filles. Il précisait que "leur rôle n'était pas de faire du commerce, mais d'être la reine du foyer national et chrétien".

Les salaires

En 1927, des instituteurs sont engagés à \$35 par mois. En 1929, certains reçoivent \$45, d'autres \$140 par mois. Il n'y a ni syndicat, ni

convention collective pour les instituteurs. En 1944, la CSA établit une première échelle de traitements avec un minimum par année de \$950, et un maximum de \$1,260.

Vers 1946, on assiste aux premières demandes des employés.

Ceux-ci réclament notamment que les échelles de salaires soient rendues publiques, alors qu'elles étaient considérées comme confidentielles.

En 1947, Mlle Breton, une institutrice d'Arvida, présente une première convention collective. Mlle Breton est congédiée, et la convention collective n'est pas acceptée.

Fragilité du dollar

MONTREAL (PC) -- Le dollar canadien a continué de battre en retraite sur les marchés monétaires de New York, mercredi, où il a clôturé à 91.26 cents américains.

A un certain moment au cours de la journée, il s'est enfoncé à 91.16 cents, soit son point le plus bas depuis 27 ans.

La devise canadienne avait été fixée à 90.9 en septembre 1950, à la suite d'une dévaluation de 30 pour cent de la livre sterling et d'un réalignement des autres monnaies.

Selon M. Rod Mersereau, directeur de l'association canadienne des importateurs de textile, cette baisse continue équivaut en quelque sorte à du protectionnisme.

FRANCHISES DISPONIBLES

VILLE DE LA BAIE — ROBERVAL — CHIBOUGAMAU

H & R Block, le plus grand service d'impôt au Canada, est à la recherche de personnes responsables capables d'opérer un bureau d'impôt.

Expérience en impôt, même si utile, n'est pas essentielle. Une occasion unique pour personne qualifiée. Nous subvenons à l'entraînement, aux fournitures et à la publicité.

La franchise BLOCK peut être opérée conjointement avec certaines autres activités.

Adressez votre demande à :

H&R BLOCK

H & R BLOCK,
167, rue Laviolette,
Trois-Rivières, région 819, tél.: 378-4474.

Laurentide vous accorde une remise lorsque vous payez à la date prévue.

Nous vous présentons notre Rabais des Bons Gars sur les prêts personnels de \$1500 et plus.

Chez Laurentide, nous croyons que les gens qui empruntent notre argent et qui nous remboursent promptement et dans les délais prévus devraient être récompensés d'avoir tenu leurs engagements. Et, quoi de mieux qu'une remise sous forme de chèque tous les 6 mois, pendant 2 ans? La compagnie de prêts qui vous rembourse de \$50 à \$500 sur 2 ans — simplement pour avoir payé à temps — c'est nous! **C'est tout ce qu'il y a de plus simple!**

Si, pour une raison quelconque, vous avez besoin d'un prêt personnel de plus de \$1500 — disons une nouvelle voiture, des rénovations domiciliaires ou les vacances de la famille — venez simplement à un bureau Laurentide Finance. Nous sommes presque toujours à proximité de votre domicile ou de votre travail. Notre gérant est à votre disposition et il verra à tout. Il vous renseignera également sur le coût exact du prêt selon les délais de remboursement dont vous avez besoin et sur le montant de vos mensualités. Mais souvenez-vous, chez Laurentide, on vous paie quand vous faites ces versements à temps.

Après 6 paiements seulement dans les délais prévus, nous vous accordons une remise.

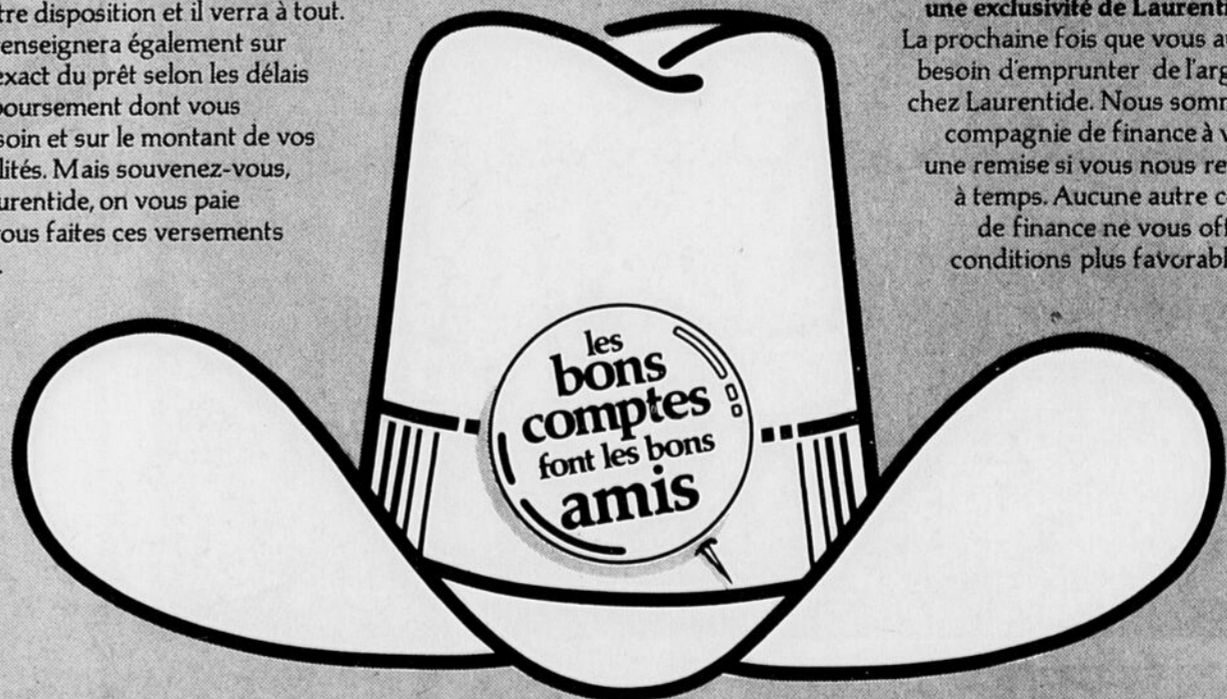
Le Rabais des Bons Gars de Laurentide vous parvient sous forme de 4 chèques, encaissables partout. Nous vous préparons un chèque immédiatement après avoir reçu vos 6^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème} et 24^{ème} versements mensuels. **Voici comment nous vous aidons à respecter les dates de versement.**

Laurentide a préparé un livret spécial de coupons mensuels à renvoyer avec chaque paiement. Chaque coupon vous dit exactement combien payer et quand. Chez Laurentide, nous savons bien que les contraintes budgétaires de chacun sont différentes; c'est pour cela que vous choisissez la date à laquelle vous faites vos paiements.

Le Rabais des Bons Gars —

une exclusivité de Laurentide.

La prochaine fois que vous aurez besoin d'emprunter de l'argent, venez chez Laurentide. Nous sommes la seule compagnie de finance à vous offrir une remise si vous nous remboursez à temps. Aucune autre compagnie de finance ne vous offre des conditions plus favorables.



Le Rabais des Bons Gars.

Laurentide
ACCEPTANCE CORPORATION LTD.

“Dossier noir” sur les compagnies de transport ferroviaire

QUEBEC (PC) — Une ébauche de “dossier noir”, est en préparation au gouvernement québécois, dans le but d’attaquer précisément la politique de transport ferroviaire des autorités fédérales.

C’est ce qui nous a été donné d’apprendre de sources officielles mercredi à Québec, en marge des travaux de la commission parlementaire, qui se penche sur les perspectives d’avenir de l’industrie des pâtes et papier, un élément majeur dans l’économie québécoise.

Mine de rien, l’entourage du ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, compile les nombreuses données que lui fournissent entreprises et associations forestières depuis maintenant cinq longues séances d’audition de mémoires.

L’industrie forestière crie à l’injustice du fait que les tarifs ferroviaires établis au Canada accordent un avantage d’environ 10 pour cent aux usines américaines, uniquement au chapitre du transport des produits de la forêt.

Inflexibilité

Par exemple, durant l’année en cours, Abitibi-Price s’attend à expédier par train 650,000 tonnes de papier journal provenant de ses usines québécoises. Si l’on tient compte du désavantage de \$15 la tonne subi au Québec et au Canada tout entier, la compagnie absorbera une perte de compétitivité de près de \$10 millions au profit des usines américaines.

Abitibi-Price ajoute d’ailleurs sa voix au concert de protestation en participant depuis près de 10 ans à diverses démarches et auditions, tant auprès de la Commission canadienne des Transports à Ottawa qu’auprès de l’Interstate Commerce Commission à Washington.

Ces deux organismes demeurent toutefois inflexibles et le désavantage concurrentiel de l’industrie québécoise contribue à hypothéquer davantage la situation au Québec, comme d’ailleurs dans l’ensemble du Canada.

Parlement fédéral

Chrétien envisage de réintroduire le projet de loi C-56 pour stimuler les entreprises

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Dès les premiers jours de la session du parlement fédéral, la semaine prochaine, le ministre canadien des Finances, M. Jean Chrétien compte pouvoir réintroduire le bill C-56, qui prévoit des abattements fiscaux pour stimuler les investissements industriels au Canada. Parlant devant l’Association libérale fédérale du West-

mount, le premier ministre francophone des Finances à Ottawa a également dit qu’il fera connaître d’ici la fin du mois les mesures de déconcentration que le gouvernement doit adopter pour mettre aux mesures de contrôle des salaires et des revenus d’ici la fin de 1978.

Invités par les journalistes à commenter les dernières statistiques sur le chômage au pays et en particulier au Qué-

bec, le ministre Chrétien, bien connu pour son franc-parler, n’a pas voulu se laisser entraîner à dire que l’incertitude politique engendrée par l’élection du 15 novembre était la principale cause de cette situation. Il a plutôt précisé que “c’est là que des causes” parmi d’autres causes comme le manque de productivité et les coûts élevés de production qui nous ont plus ou moins rendu moins compétitifs.

Il a mentionné en particulier que dans le Québec le fait d’avoir le salaire minimum le plus élevé n’aide pas. Il a dit également que les mesures sociales au pays, comme dans plusieurs autres pays industrialisés, sont devenues très coûteuses et qu’il faudrait une certaine période de temps pour digérer ces programmes.

Contre le ghetto

Le ministre Chrétien, qui a reçu un accueil très chaleureux de près de 400 personnes réunies à Victoria Hall, à Westmount, avec au premier rang le sénateur Thérèse Casgrain, a affirmé qu’il était un de ces Québécois francophones qui ne sont pas d’accord avec la loi 101 sur la langue française au Québec, parce qu’elle va bloquer les Québécois dans un ghetto.

Affirmant qu’il est lui-même le produit d’une société fermée sur elle-même, celle du

Québec d’avant la révolution tranquille du premier ministre Jean Lesage, M. Chrétien a dit “nous avons fait un grand chemin pour ouvrir cette société et plusieurs autres Québécois francophones pensent comme nous”. Parler les deux langues officielles du Canada, c’est, dit-il, “accepter la réalité de la vie en Amérique du Nord”.

M. Chrétien dit que la loi 101 constitue une régression pour la société québécoise. Et il a invité les anglophones du Québec à rester dans la province, d’abord “parce que vous êtes chez vous et que vous avez un rôle à jouer, ici où il y a encore une démocratie”.

Utilisant le slogan diffusé par les libéraux fédéraux au Québec: “Dites-le Speak Up”, il a ajouté qu’en somme “un gouvernement est élu pour quatre ans et qu’il y a déjà presque un an de passé”. Alors que le gouvernement du Parti québécois s’est concentré sur la question de la langue, il a laissé se créer une situation économique difficile au Québec, qui impose aux Québécois un prix fort lourd.

Avec l’histoire

“Si vous pensez que le Canada a été bon pour vous, vous devez rester et travailler à résoudre le problème actuel du pays”, dit M. Chrétien, qui ajoute qu’il croit comme le premier minis-

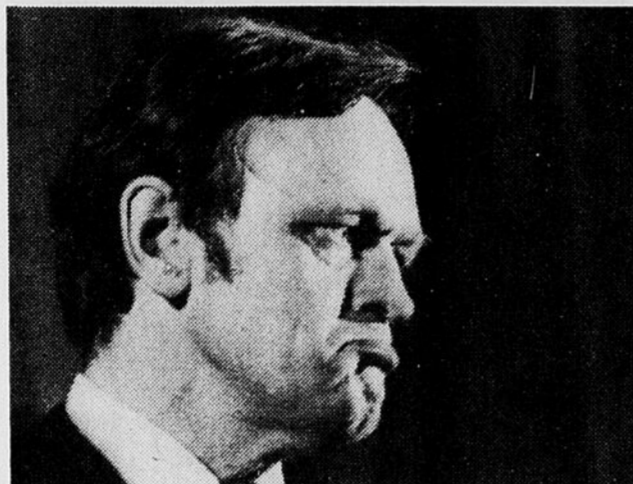
tre Trudeau que l’élection du 15 novembre est une bonne chose puisque cela permet aux Canadiens de se sentir plus concernés par l’avenir de leur pays. Il a cependant reconnu que la situation ne rend pas les choses faciles pour personne, particulièrement au moment où la conjoncture économique dans le monde est difficile.

Et le ministre des Finances d’ajouter: “Nous allons gagner parce que l’histoire est de notre côté”, en expliquant que proposer un référendum sur la séparation du Québec d’avec le Canada au moment où on voit le Marché commun consolider ses liens semble vouloir aller à l’encontre de l’histoire. “Vouloir recréer l’histoire n’est jamais bon”, dit M. Chrétien.

Il avait été présenté par le député de Westmount à Ottawa, M. Charles (Bud) Drury, qui s’est dit d’accord avec la

décision du gouvernement Trudeau de ne pas contester la constitutionnalité de la loi 101 devant la Cour suprême mais de plutôt aider les citoyens qui veulent avoir recours aux tribunaux du Québec, parce qu’ils croient que leurs droits sont lésés par la loi sur la langue. Il croit que cette façon d’agir est plus démocratique et plus sage. Quant à son opinion sur la loi 101, il est d’avis que ceux qui auront le plus à regretter l’état actuel des choses ce sont surtout les francophones qui vont se trouver rejetés dans un ghetto tandis que les anglophones vont devoir devenir bilingues.

“Etre forcé de faire quelque chose même si c’est une chose avantageuse, cela donne une sorte de société dans laquelle il ne fait pas bon de vivre. Je crois au libre choix pour le meilleur ou pour le pire. C’est pourquoi je suis opposé à la loi 101”, dit M. Drury.



Jean Chrétien

LE QUOTIDIEN vous invite... PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION CALIFORNIE



EN COLLABORATION AVEC AIR CANADA CJMT/1420

GAGNEZ UN WEEK-END DE 4 JOURS (60 COUPLES) 120 VOYAGES GRATUITS 17 AU 20 NOVEMBRE VOUS VISITerez

- HOLLYWOOD
- DISNEYLAND
- Les studios Universal
- Séjour à ANAHEIM

LES ARRANGEMENTS TERRESTRES SONT COORDONNÉS PAR Americanada

Postez et écoutez

Courez la chance de gagner un week-end de 4 jours en Californie. Remplissez le coupon de participation ou un fac-simile.

La promotion se termine le 4 novembre à minuit. Du lundi au vendredi, à 7 h 43 tous les matins et en fin d’après-midi, à compter du 26 septembre à l’antenne des stations de radio Telemédia un billet double pour le vol Destination Californie. Du 17 novembre sera tiré au hasard parmi les coupons de participation reçus pour un grand total de 60 billets doubles. La personne aura 60 minutes pour appeler la station Telemédia.

Veuillez m’inscrire au concours “DESTINATION CALIFORNIE” Case Postale 730 Succursale “A” Montréal, Qué. H3C 3C4

NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____
 TEL. _____ CODE POSTAL _____



PARTICIPENT A CETTE PROMOTION, LES PUBLICATIONS SUIVANTES: Dimanche-Matin — Dimanche Dernière-Heure — Le Soleil — Le Quotidien (Chicoutimi) et TV Hebdo

Règlements

1. Vous pouvez participer au concours en remplissant correctement le coupon ci-joint ou un fac-simile en le postant à l’adresse indiquée.
2. Si votre coupon est tiré vous devez répondre correctement à une question mathématique et vous pourrez alors participer avec votre billet au voyage Destination Californie du 17 au 20 novembre.
3. Les participants au voyage Destination Californie s’engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement.
4. Les billets remis aux gagnants sont intransmissibles, non négociables, non admissibles sur un autre vol que le vol Destination Californie Air Canada du 17 novembre pour l’aller et du 20 novembre pour le retour du concours.
5. Les employés de Air Canada, Americanada des Publications Universal et TV Hebdo et Telemédia ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles à participer à ce concours. De plus, seuls les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
6. Les tirages ont lieu le lundi au vendredi à 7 h 43 et le 16 h 43 sur les ondes du réseau Telemédia du 26 septembre au 3 novembre. Les gagnants ont une heure pour appeler Telemédia et sont interviewés et indexés.

EN 1977, LES OBLIGATIONS D’ÉPARGNE DU CANADA NOUS OFFRENT

ENCORE PLUS

DE CHOIX, DE FLEXIBILITÉ.

DEUX NOUVELLES OBLIGATIONS

Cette année, les Obligations d’Épargne du Canada vous sont offertes selon deux formules originales: la nouvelle obligation à intérêt régulier et la nouvelle obligation à intérêt composé.

ET TOUJOURS LES MÊMES AVANTAGES

Ces deux nouvelles obligations bénéficient des mêmes avantages qui ont fait des Obligations d’Épargne du Canada l’investissement favori de millions de Canadiens. Elles sont encaissables en tout temps et toujours aussi sûres; elles rapportent bien année après année.

Les nouvelles Obligations d’Épargne du Canada sont datées du 1er novembre 1977 et viendront à échéance dans 9 ans. Elles rapportent 7% d’intérêt la première année et 8.25% chacune des 8 années suivantes pour un rendement annuel moyen à l’échéance de 8.06%.

L’OBLIGATION À INTÉRÊT COMPOSÉ

Si vous désirez faire fructifier vos intérêts, vous préférerez la nouvelle obligation à intérêt composé qui permet de capitaliser l’intérêt. Votre intérêt sera alors automatiquement ré-investi chaque année à un taux annuel garanti de 8.06% et vous sera payé à l’encaissement de votre obligation ou à l’échéance.

Voici comment une obligation à intérêt composé de \$100 croîtra:

1er nov.	Valeur
1978	\$107.00
1979	\$115.81
1980	\$125.34
1981	\$135.63
1982	\$146.76
1983	\$158.78
1984	\$171.77
1985	\$185.81
1986	\$200.97

Vous pouvez vous procurer vos obligations à intérêt composé au comptant ou selon le Mode d’épargne mensuelle. Elles sont offertes en coupures de \$100, \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000.

L’OBLIGATION À INTÉRÊT RÉGULIER

Si vous désirez recevoir vos intérêts annuellement, vous apprécierez la nouvelle obligation à intérêt régulier. Elle paie intérêt chaque année, le 1er novembre, par chèque ou par dépôt direct à votre compte de chèques ou d’épargne. Pour profiter des avantages du dépôt direct faites-en la demande à l’achat de vos obligations.

Les obligations à intérêt régulier sont offertes au comptant en coupures de \$300, \$500, \$1 000 et \$5 000.

8.06%

Rendement annuel moyen à l’échéance

Profitez-en... Encore plus!



TEMOIGNAGES — Les sergents-détectives Fernand Tanguay et Claude Marcotte, à gauche, de la police de Montréal ont rendu témoignages hier devant la Commission d'enquête sur le cambriolage de l'Agence de presse libre du Québec.

(Téléphoto PC)

APLQ Ultimatum de Keable à la GRC

MONTREAL (PC) — Le commissaire Jean Keable a menacé, hier, de rendre publics certains documents de la Gendarmerie royale du Canada, si le solliciteur général n'avait pas produit, jeudi matin, des attestations pour l'interdire.

M. Francis Fox a déjà déposé de telles attestations devant la Commission d'enquête sur le cambriolage de l'Agence de presse libre du Québec, mais M. Keable a jugé que, d'après leur formulation, elles n'empêchaient pas d'autres policiers que ceux de la GRC de rendre les documents publics.

Le solliciteur général a allégué la sécurité nationale pour garder les documents secrets, dont plusieurs sont déjà entre les mains de la commission.

Incident

La menace du commissaire Keable est venue au moment où un avocat de la commission, Me Jean-Pierre Lussier, a demandé au sergent-détective Fernand Tanguay, de la police de Montréal, de déposer un document de la GRC sur lequel il s'était basé pour rédiger un rapport.

Un avocat de M. Fox, Me Réjean Paul, s'est opposé, rappelant que le solliciteur général avait sans doute voulu interdire une telle façon de procéder.

Le commissaire Keable a répondu qu'il ne pouvait attendre plus longtemps et qu'il allait rendre les documents publics, jeudi matin, si M. Fox n'intervenait pas.

Cuba

Au début de la journée, mercredi, les sergents-détectives Fernand Tanguay et Claude Marcotte, qui ont participé à la perquisition sans mandat du mois d'octobre 1972, avaient expliqué que l'un des buts était de mettre la main sur une lettre datée de Cuba et adressée à la journaliste Louise Vandelac, de l'APLQ.

Cette lettre avait été écrite par Jacques Cossette-Trudel, qui avait été exilé à la suite de sa participation à l'enlèvement du diplomate britannique James Cross par le Front de libération nationale, en octobre 1970.

Congrès du PLQ

QUEBEC (PC) — Plus de 700 délégués venant de sept comtés sont attendus dimanche au congrès régional de Québec du Parti libéral du Québec.

Ce congrès d'une journée en sera un d'orientation et aura pour but de préparer et d'informer les délégués qui participeront le mois prochain au congrès provincial qui se tiendra dans la Métropole. Un cahier de résolutions, tiré du manifeste "Le Québec des libertés", fera l'objet des discussions.

Affaire Marion Explosion dans un supermarché

SHERBROOKE (PC) — Les autorités policières ont affirmé mercredi matin qu'une bombe qui a explosé dans un centre commercial de Sherbrooke, mardi soir, est l'oeuvre des ravisseurs de M. Charles Marion, gérant de crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est.

Un porte-parole de la police de Sherbrooke a révélé que personne n'a été blessé quand un détonateur de dynamite a sauté dans un supermarché d'alimentation Steinberg, peu avant la fermeture, provoquant toutefois pour \$30,000 de dommages.

Il y avait 21 employés à l'intérieur de l'établissement au moment de la déflagration mais aucun client. Le quotidien La Tribune avait reçu un appel télé-

phonique anonyme, environ une heure avant l'explosion. L'interlocuteur se prétendait un des ravisseurs de M. Marion. Il a expliqué au journal que "le plaisir commencerait ce soir" et invitait les policiers à "garder les yeux bien ouverts", mais ne signalait pas l'implantation d'une bombe.

La semaine dernière, les ravisseurs avaient promis qu'ils "répondraient du sang" si les autorités ne se pliaient pas à leurs demandes.

Trois tentatives de remise d'une rançon avaient échoué.

Le fils de M. Marion, Pierre, a depuis lors exprimé le désir de livrer lui-même la rançon de \$500,000, en compagnie d'un ami de la famille.

GAGNEZ "LA VALISE ROUGE"



Monsieur CENTREVILLE

\$15,000⁰⁰ EN PRIX

- VALISE ROUGE \$10,000⁰⁰
- 10 PRIX DE \$500⁰⁰



Liste des gagnants semi-finalistes
lors du tirage du 3 octobre 1977

- | | | |
|--|---|--|
| <p>A LA COOKERIE
MME GHISLAINE GIRARD
931, boul. St-Paul, Chicoutimi
ALLURE INC.
MME JACINTE DESBIENS
105, rue Lacordaire, Chicoutimi-Nord
MME MICHELLE S. POTVIN
175, de la Victoire, Chicoutimi-Nord
AUX SOIERIES ENR.
M. GILLES BOUDREAU
410, des Champs-Élysées, Chicoutimi
BIJOUTERIE CAPITOLE
MME GINETTE GAGNE
830, Carré Nicolas, St-Honoré
BIJOUTERIE PEDNEAULT
MME MONIQUE THIBEAULT
1297, rue Renaud, Chicoutimi
BIJOUTERIE CYRILLE SAVARD
M. J.-J. GAUTHIER
905, Sydenham, Chicoutimi
BO JEANS
M. ERIC MORIN
229, rue Ross, Arvida
BOUTIQUE LIGNE D'ÈVE
MME RENÉE LABERGE
1024, rue St-Pascal, Port-Alfred
BOUTIQUE GUY MARTIN
M. et MME ROLAND HARVEY
322, St-Vallier, Chicoutimi
CHAUSSURES MADEMOISELLE
M. LUC RUELLE
613, St-Martin, Baguville
CHEZ GEORGES
M. MARCEL CARON
1298, rue Joliet, Chicoutimi
CHICOUTIMI
COUVRE-PLANCHER
MME GERTRUDE SIROIS
53, de la Victoire, Chicoutimi-Nord
CIRQUE
MME CHRISTINE YACHON
1048, rue Paré, Chicoutimi
M. PAUL BONNEAU
564, rue Verreault, Chicoutimi
CONTINENTAL
M. LAURENT SIMARD
205, rue Lorne ouest, app. 109, Chicoutimi
MME RITA COTE
995, Sacré-Coeur, Chicoutimi
M. LUC RUELLE
C.P. 803, rang St-Martin, Chicoutimi
COTE BOVIN AUTO INC.
MME RAYMONDE CORMIER
157, St-Jérôme, Chicoutimi-Nord
M. PAUL DUCHESNE
309, rue Angers, Jonquières
M. CARL LEGAULT
431, rang St-Benoît, Jonquières
M. SERGE GAUTHIER
2800, Edouard-Gobeil, Ville de La Baie
DESIENS HECTOR FOURRURES
MME MARLENE MARTIN
21, Donald Smith, r. Baie-Comeau
DE MOOR HENRI
MME PAULINE CLAVEAU
118, des Saguenéens, Chicoutimi
DISTRIBUTION RAY-CO
MME CECILE PARENT
331, rue Savard, Chicoutimi
DUFOUR CLEMENT & FILS
MME MARC STRANIX
1242, St-André, Grande-Baie
ELEGANCE ENR.
MME EDDY GRONDIN
22 A, St-Cyrille, Normand
EPICERIE WELIE COTE
MME JEANNINE LAROCHE
403, rue St-André, Chicoutimi-Nord
FAUCHER BERGERON & ROLAND ROY
MME LAURENCE GRAVEL
1750, 6ème Avenue, Ville de La Baie</p> | <p>MME REALDO GAGNON
642, 2ème Rue, Port-Alfred
FERRONNERIE GENERALE
MME DANIELLE LECLERC
2189, boul. Talbot, Chicoutimi
FRASER & GAGNON
MME HUGUETTE BOVIN
727, rue Salazar, Chicoutimi
MME LUCIE TREMBLAY
846, rue Casgrain, Chicoutimi
GAGNON FRERES MEUBLES
MME ROMEO TANGUAY
447, rue Laurier, Chicoutimi
M. GILLES BOUDREAU
410, des Champs-Élysées, Chicoutimi
MME JACQUELINE POTVIN
1012, boul. Mgr-Racine, Chicoutimi
MME DANIELLE BRABANT
863, de la Voirie, Chicoutimi
GAGNON FRERES NOUVEAUTES
MME DANIELLE DESCHENES
506, rue Ste-Marthe, Chicoutimi
MADAME E. MORIN
447, rue Hôtel-Dieu, Chicoutimi
MME JACINTE LINTEAU
504, rue Dréan, Chicoutimi
MME HELENE COULTEAU
105, rue des Hydrangees, Chicoutimi
GALERIE D'ART ESQUIMAU
MME MARTINE S.-DUFOUR
149, de la Normandie, Chicoutimi
GARAGE J.-A. TRUCHON
M. ANDRÉ GODIN
1415, Portage-des-Roches, Latérierie
GILBERT & FRERES
MME THERÈSE OUELLET
603, rue Ste-Marie, Chicoutimi
MERCERIE FRANCOIS GRAVEL
MME ROSANNE LALANCETTE
269, rue Labrecque, Chicoutimi
MAITRES TAILLEURS
LAFLAMME
MME LUCIEN GIRARD
782, rue Simard, Roberval
LESSARD SUR LA COTE LTEE
M. ROLAND SIMARD
228, rue Melon, Arvida
MME GEORGETTE FILLION
74, de la Fabrique, Chicoutimi-Nord
MME HUGUETTE BOVIN
1360, rue William, Baguville
MME CLAUDETTE STE-CROIX
686, rue Taché, Chicoutimi
LESSARD EN BAS DE LA COTE
MME SIMONE GIBRAS
972, Mgr-Racine, Chicoutimi
MME FRANCOISE AMYOT
274, des Champs-Élysées, Chicoutimi
LEPINE R.-E. INC.
MME P. BEDARD
1066, Mgr-Racine, Chicoutimi
LIBRAIRIE REGIONALE
MME JANINE BERGERON
320, rue Dequen, Alma
MAISON MARCHAND FLEURISTE
MME CAYLE KELLEY
23, rue Begin, Kenogami
MAISON RIBAUD
MME MARCEL FORTIN
28-B, rue Bossé ouest, Chicoutimi
MARCEL MARCHAND
MME LEO LAPINTE
380, rue Begin, Chicoutimi
MAZARD RAYMOND
MME LINE DALLAIRE
C.P. 541, Saint-Félicien
MENARD ALBERT FOURRURES
M. JOSEPH TREMBLAY
846, rue Casgrain, Chicoutimi
NAP COTE SPORTS
M. CLAUDE ST-GELAIS
471, route du Boulevard, Latérierie</p> | <p>PHARMACIE CHICOUTIMI
MME NOELLA MURRAY
39-B, Smith est, Chicoutimi
PHARMACIE JEAN COUTU
MME SUZANNE SAVARD
330, Ste-Famille, Chicoutimi
MME MONIQUE BELANGER
391, St-Remi, Jonquières
MME RACHEL HARVEY
286, rue Comtois, Chicoutimi-Nord
PHARMACIE HAMEL
M. GAETAN MORIN
505, rue Begin, Chicoutimi
POTVIN TIRE SERVICE
M. A. MARCEAU
Ste-Jeanne-d'Arc, Lac-St-Jean
M. PIERRE BEAUREGARD
44, L'Espérance ouest, St-Ambrise
POTVIN TIRE SERVICE
MME SIMONE HOUDE
313, app. 4, Le Dore, Chicoutimi
PROVIGAIN
M. ARTHUR CHRETIEN
58, rue William est, Chicoutimi
MME ROSANNE LALANCETTE
269, rue Labrecque, Chicoutimi
M. CAMIL MALTAIS
323, rue Ste-Famille, Chicoutimi
MME PAQUERETTE SIMARD
1959, rue Roussel, Chicoutimi-Nord
QUINCAILLERIE JALBERT
MME ANNE-MARIE LAVOIE
719, rue Chabanel, Chicoutimi
REITMAN'S
MME RODOLPHE COTE
578, rue Morin, Chicoutimi
RODRIGUE LE BOTTIER
M. GILLES LAPIERRE
381, boul. Auger, Alma
G.-E. RUELLAND & FILS
MME JOSEPH HARVEY
197, St-Simon, Jonquières
MME CAMILLE AUBE
438, rue Garnier, Chicoutimi
STUDIO WILLIS
MME JULIE TREMBLAY
12-380, Hôtel-Dieu, Chicoutimi
SYNDICAT DE CHICOUTIMI
M. EDOUARD DALLAIRE
363, rue Morin, Chicoutimi
MME GHISLAINE LAVOIE
749, rue St-Jean, Chicoutimi
M. R. GIRARD
297, rue Pasteur, Chicoutimi-Nord
TABAGIE ROYALE
MME LUCIEN MALTAIS
1098, rue Forest, Chicoutimi
THIFFAULT & SAINTONGE
MME JULIETTE SAVARD
33, St-Dominique ouest, Chicoutimi
MME EDMOND LAROCHE
94, rue Saguenay, Chicoutimi-Nord
MME DENISE LANGEVIN
300, rue Richemond, Chicoutimi
M. ADRIEN MALTAIS
273, rue Moritz, Arvida
WOOLWORTH
MME CLAIRE ALLAIRE
2596, rue Vimy, Chicoutimi-Nord
M. CHRISTIAN GOBEL
1590, des Cormiers, Chicoutimi
MME GERARD LEBLANC
75, Racine ouest, app. 66, Chicoutimi
MME CHARLES BELLEY
2381, rue Roussel, Chicoutimi-Nord
YELLOW SHOES
MME MARIE GRENON
1313, rang St-Louis, Baguville
MME SYLVIE DUMARESO
358-A, rue Begin, Arvida
BOUTIQUE MAR-LAINE
MME MARIE-HELENE HOUDE
571, rue Tremblay, St-Honoré</p> |
|--|---|--|

Liste des semi-finalistes pigés à chaque jour, du lundi au vendredi, sur les ondes de CJMT, pendant le mois de septembre 1977 au 2 octobre 1977.

- | | | |
|--|--|--|
| <p>M. MICHEL BOUCHARD
2121, rue Burgesse, Alma
MME MICHELLE TREMBLAY
1050, rue Pelletier, Roberval
MME HELENE TREMBLAY
14, rue Napoleon, Chicoutimi-Nord
M. ANDRÉ GAUTHIER
220, rue Bertier, Arvida
MME CELINE DESROSIERS
249, rue du Cran, Chicoutimi
MME ROLAND SIMARD
996, rue Sacré-Coeur, R-du-Moulin
M. LEONCE TREMBLAY
2002, avenue du Port, Port-Alfred
MME LUCIE BERGERON-POTVIN
26980, rang St-Joseph, Port-Alfred
MME GASPARD BUSQUE
1298, boul. Mgr-Racine, Chicoutimi
MME HENRI BONNEAU
254, rue Méry, Chicoutimi-Nord
M. RENE GAUTHIER
1265, rue Vimy, Chicoutimi-Nord
MME JEANNETTE SIMARD
1764, rue Roussel, Chicoutimi-Nord
M. JULIEN SIMARD
250-B, Longchamps, Chicoutimi
MME FRANCOISE DUFOUR
290, rue Sauvé, Chicoutimi-Nord
MME ROLANDE TREMBLAY
702, rue Caron, Chicoutimi</p> | <p>MME FERNANDE GOSSELIN
40, rue Laval, Kenogami
MME MADELEINE HARVEY
1059, rue Montmagny, Chicoutimi
MME PAUL PEARSON
425, boul. Jean-Noël-Tremblay
Chicoutimi
MME NOEL FORTIN
1849, boul. Ste-Genevieve
Chicoutimi-Nord
MME JEANNE DURAND
315, rue Belleau, Chicoutimi
MME DENISE BEZEAU
16, boul. Martel
51, boulevard de Falardeau
M. RENE BOUCHARD
564, rue Deslisle, Chicoutimi-Nord
M. REYNALD DESCHENES
415, rue St-Michel, Chicoutimi-Nord
M. RODOLPHE BEAULIEU
1482, rue Renaud, Chicoutimi
MME MARCEL GRAVEL
211, boul. Martel
St-David-de-Falardeau
MME LAURENCE SIMARD
900, boul. Tadoussac
Chicoutimi-Nord</p> | <p>MME HENRI DUCHESNE
814, rue des Eudistes, Chicoutimi
M. LUCIEN LAVOIE
83 est, rue Jacques Cartier
Chicoutimi
M. ANDRÉ BOUCHARD
1079, rue Marquette, Chicoutimi
M. GERARD POULIN
26005, rang St-Joseph, Port-Alfred
MME LUCETTE GAUTHIER
360, rue Comtois, Chicoutimi-Nord
MME GERARDINE GIRARD
728, rue Gendron, Chicoutimi
MME LUCIE CUBAYNES
655, rue Clovis, Chicoutimi-Nord
MME DENISE DUCHESNE
182, chemin St-André, Jonquières
MME MONIQUE DESBIENS
131, rue St-Charles, Chicoutimi
MME DANIELLE DION
273, rue Moritz, Arvida
MME GEORGES GAUTHIER
4989, boul. Talbot, Latérierie
MME FERNAND TREMBLAY
Rang des Chutes, St-Ambrise
MME JUDITH VILLENEUVE
191, rue Regent, Chicoutimi-Nord
M. LUCIEN LAVOIE
83 est, rue Jacques Cartier
Chicoutimi</p> |
|--|--|--|

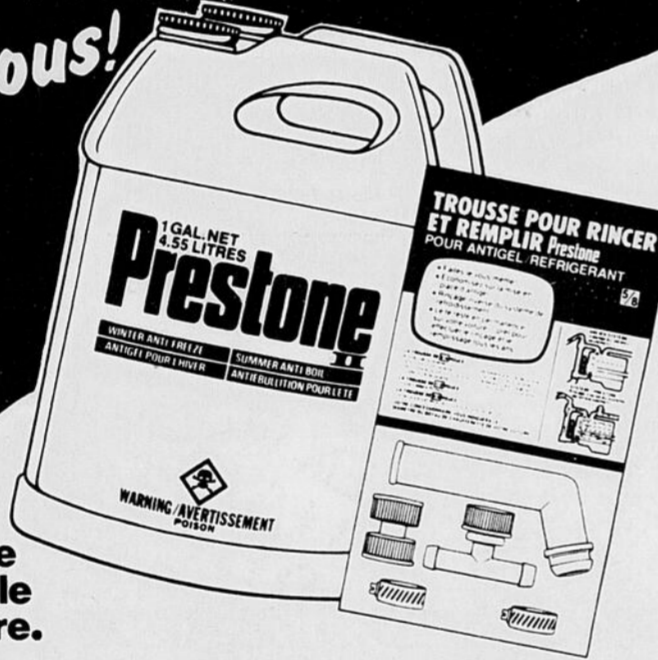
RECLAMEZ VOS BILLETS CHEZ VOS
ENTREPRISES PARTICIPANTES

C'est votre dernière chance!
Profitez d'un
REMBOURSEMENT
DE \$3

Prestone II.

Hâtez-vous!

Il ne reste que 4 jours.



L'offre se termine le 17 octobre.

CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT DE \$2.00

- 2 emblèmes "Union Carbide" que vous trouverez à l'intérieur d'une trousse pour rincer et remplir.
- 1 intérieur de capuchon d'un contenant de PRESTONE II.
- Le ruban de la caisse enregistreuse prouvant vos achats d'une trousse pour rincer et remplir et d'un contenant de PRESTONE II.
- Le formulaire de remboursement par chèque dûment rempli.

CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT DE \$3.00

- 2 emblèmes "Union Carbide" que vous trouverez à l'intérieur d'une trousse pour rincer et remplir.
- 2 intérieurs de capuchons de 2 contenants de PRESTONE II.
- Le ruban de la caisse enregistreuse prouvant vos achats d'une trousse pour rincer et remplir et de 2 contenants de PRESTONE II.
- Le formulaire de remboursement par chèque dûment rempli.

Faites-le vous-même et épargnez le coût d'installation.

Prestone II

LE MEILLEUR

Assure toute l'année le plein rendement de l'antigel/antibouillition

POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT, ENVOYER À:
OFFRE DE REMBOURSEMENT "PRESTONE II"
C.P. 8148
Toronto, Ontario,
M5W 1S8

DÉCOUPEZ ICI

UNION CARBIDE

DATE _____ ÂGE _____

LA SOMME DE \$ _____

APP. _____

PAYEZ À L'ORDRE DE (Nom) _____

ADRESSE _____ PROV. _____

VILLE _____

MARQUE D'AUTO _____

MAGASIN OU TROUSSE ACHETÉE _____

CODE POSTAL _____

ANNÉE _____

DATE D'INSTALLATION DE LA TROUSSE _____

Écrivez en lettres mouillées

Épargnez maintenant chez

LES MAGASINS FIRESTONE
LES MAGASINS K-MART
LES MAGASINS A RAYONS MIRACLE MART
SIMPSONS-SEARS LTEE — ZELLERS
LE CENTRE DE L'AUTO WOOLCO (HALLMARK)

CKRS-TV

JEUDI, 13 OCTOBRE 1977	VENDREDI, 14 OCTOBRE 1977
8.45 Mini-Fée	8.45 Les animaux chez eux
9.15 Les 100 tours de Centour	9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens	9.30 Les Oraliens
9.45 Oum le dauphin blanc	9.45 Mon ami Guignol
10.00 You-Hou	10.00 Tam Tam
10.15 Minute Moutoute	10.15 Virginie
10.30 Magazine express	10.30 Magazine express
11.00 Les trouvailles de Clémence	11.00 Faire et défaire
11.30 Au milieu du jour	11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches	12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal	13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui	13.36 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "Véronique"	14.31 Les copains du western
16.00 Bobino	15.00 Visite royale
16.30 Grujot et Délicat	15.30 Le monde en liberté
17.00 Cinéma de 5 heures: "Des fleurs pour un espion"	16.00 Bobino
18.50 Au fil de l'actualité	16.30 Maigrichon et Gras Double
19.00 Les Perrafeu	17.00 Cinéma de 5 heures: "Au bout du rouleau"
19.30 Du tac au tac	18.50 Au fil de l'actualité
20.00 Le travail à la chaîne	19.00 Papa à raison
20.30 Les grands films: "Les invitations dangereuses"	19.30 Radio-Québec
22.30 Téléjournal	19.30 "Une coopérative d'habitation" pour qui?"
22.55 Nouvelles du sport	20.01 Baseball: "Série mondiale, no 3"
23.05 Cinéma: "Adorable mais dangereuse"	22.31 Téléjournal national, international et provincial
00.30 Cinéma: "Main basse sur la ville"	22.56 Nouvelles du sport
	23.06 Cinéma: "Pas de pitié pour les héros"
	00.30 Ciné-nuit: "Hôtel de la bricole"
	00.30 HORAIRE EN CAS DE PLUIE:
	20.01 Ciné-soleil: "Le coup" ou "Autour du tour"

CJPM-TV

JEUDI, LE 13 OCTOBRE	VENDREDI, LE 14 OCTOBRE
9.30 Fanfan Dédé	9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure	10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service	11.15 A votre service
11.45 A tous les échos	11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi	12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Dîner chaud	12.30 Dîner chaud
13.30 Cinéma: "Train pour Venise"	13.30 Cinéma: "Une bonne plaisanterie"
15.00 Une heure avec vous	15.00 Une heure avec vous
16.00 M. Tranquille	16.00 M. Tranquille
16.30 Les nouveaux Tannants	16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase	17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio six	18.30 Studio six
19.00 Symphonies	19.00 Médicin d'aujourd'hui
19.30 Les ennus de Marie	20.00 Montréal en parole
20.00 L'union fait la force	20.30 Première chance
20.30 Jeudi 20h30: "Chère Louise"	21.00 Les Champions
22.30 Les nouvelles TVA	22.15 La Corne d'abondance
23.00 Dernière édition	22.20 Région 02
23.10 Fin de soirée: "Le retour de Frankenstein"	23.30 Les nouvelles TVA
	23.00 Dernière édition
	23.10 Fin de soirée: "Le glas du hors-la-loi"

CBJET

JEUDI, 13 OCTOBRE	VENDREDI, 14 OCTOBRE
9.00 The Friendly Giant	9.00 The Friendly Giant
9.15 Bonjour, Bon Jour	9.15 Bonjour, Bon Jour
9.30 Quebec School Telecast	9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup	10.30 Canadian School Telecast
11.00 Sesame Street	10.30 Mr. Dressup
12.00 The Bob McLean Show	11.00 Sesame Street
12.55 CBC News	12.00 The Bob McLean Show
13.03 Tattletales	12.55 CBC News
13.33 Magistrate's Court	13.03 Tattletales
14.03 Ryan's Hope	13.33 Magistrate's Court
14.30 The Edge of Night	14.03 Ryan's Hope
15.00 Take 30	14.30 The Edge of Night
15.30 Celebrity Cooks	15.00 Take 30
16.00 Vision On	15.30 Celebrity Cooks
16.30 What's New	16.00 The Young Chefs
17.00 Galapagos	16.30 Friday After School
17.30 All in the Family	17.00 The Nature of Things
18.00 The City at Six	17.30 All in the Family
19.00 The Mary Tyler Moore Show	18.00 The City at Six
19.30 Reach for the Top	19.00 The Mary Tyler Moore Show
20.00 The Carol Burnett Show	19.30 In the Public Eye
21.00 Canadian Express	20.00 World Series Pre-game Show
22.00 We've Got Each Other	20.15 World Series
22.30 Decision	22.30 T.B.A.
23.00 The National	23.00 The National
23.22 The City Tonight	23.22 The City Tonight
23.35 90 Minutes Live	23.35 90 Minutes Live
	01.04 Cine-Six

SUR LE CABLE

TECS-TV

JEUDI, 13 OCTOBRE	JEUDI, 13 OCTOBRE 1977
8.15 Contact	13.00 D'une école à l'autre - Les méthodes pédagogiques I
10.00 Points de loi	13.30 Bonjour la vie - Si c'était à refaire
10.30 Sorbière, un art de vivre	14.00 Visage - Thérèse Casgrain
11.00 Chicoutimi loisirs	15.00 Chacun son tour - Saguenay-Lac-St-Jean
12.00 Contact	15.30 Moi, mes chansons - Jean Lapointe
12.30 Les écrivains de chez nous	16.00 La tournée
12.45 La Sûreté du Québec	18.30 D'une école à l'autre - 19.00 Atchoum - Dessins animés
17.30 Contact	19.30 Bien dans sa peau
18.00 Cercle de presse	20.00 Des idées, des pays, des hommes -
19.15 Horizon Saguenay	21.30 Méditerranée - Mer

RADIO QUEBEC

CANAL 8

JEUDI, 13 OCTOBRE 1977	VENDREDI, LE 14 OCTOBRE 1977
9.15 100 tours de Centour	9.15 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens	9.30 Les Oraliens
9.45 Oum le dauphin blanc	9.45 Mon ami Guignol
10.00 You-Hou	10.00 Tam-Tam
10.15 Minute moutoute	10.15 Virginie
10.30 Magazine-express	10.30 Magazine-express
11.00 Les trouvailles de Clémence	11.00 A communiquer
11.30 Les animaux chez eux	11.30 Robinson Suisse
12.00 Fifi brin d'acier	12.00 Sesame
12.30 Les Coqueluches	12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal	13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui	13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: Véronique	14.30 Les ateliers
16.00 Bobino	15.30 Les Chiboukis
16.30 Grujot et Délicat	15.45 Minute moutoute
17.00 L'heure de pointe	16.00 Bobino
18.00 Ce soir	16.30 Maigrichon et Gras Double
18.30 Information régionale, locale et sportive	17.00 L'heure de pointe
19.00 Un pays, un goût, une manière	18.00 Ce soir
19.30 Du tac au tac	18.30 Information régionale, locale et sportive
20.00 Le travail à la chaîne	19.00 Marcus Welby, M.D.
20.30 Les grands films: Les invitations dangereuses	20.00 Baseball: Série mondiale
22.30 Téléjournal	22.30 Cinéma: Aventures à New York
23.00 Cinéma	00.30 Ciné-nuit: Le grand océan
00.30 Cinéma: Main basse sur la ville	

CJBR-TV

JEUDI, LE 13 OCTOBRE 1977	VENDREDI, LE 14 OCTOBRE 1977
9.00 PTL Club	9.00 PTL Club
11.00 Happy Days	11.00 Happy Days
11.30 Family Feud	11.30 Family Feud
12.00 The Better Sex	12.00 The Better Sex
12.30 Ryan's Hope	12.30 Ryan's Hope
13.00 All My Children	13.00 All My Children
14.00 \$20,000 Pyramid	14.00 \$20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live	14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital	15.15 General Hospital
16.00 Edge of Night	16.00 Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show	16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News	18.00 ABC News
18.30 Star Trek	18.30 Star Trek
19.30 Green Acres	19.30 Green Acres
20.00 Welcome Back Kotter	20.00 Welcome Back Kotter
20.30 What's Happening	20.30 What's Happening
21.00 Barney Miller	21.00 Barney Miller
21.30 Carter Country	21.30 Carter Country
22.00 The Redd Fox Show	22.00 The Redd Fox Show
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman	23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Police Story/Thursday Night Special	23.30 Baretta

WEZF-TV

JEUDI, LE 13 OCTOBRE 1977	VENDREDI, LE 19 OCTOBRE 1977
7.00 Good Morning America	7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club	9.00 PTL Club
11.00 Happy Days	11.00 Happy Days
11.30 Family Feud	11.30 Family Feud
12.00 The Better Sex	12.00 The Better Sex
12.30 Ryan's Hope	12.30 Ryan's Hope
13.00 All My Children	13.00 All My Children
14.00 \$20,000 Pyramid	14.00 \$20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live	14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital	15.15 General Hospital
16.00 Edge of Night	16.00 Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show	16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News	18.00 ABC News
18.30 Star Trek	18.30 Star Trek
19.30 Green Acres	19.30 Green Acres
20.00 Welcome Back Kotter	20.00 Welcome Back Kotter
20.30 What's Happening	20.30 What's Happening
21.00 Barney Miller	21.00 Barney Miller
21.30 Carter Country	21.30 Carter Country
22.00 The Redd Fox Show	22.00 The Redd Fox Show
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman	23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Police Story/Thursday Night Special	23.30 Baretta

Assurance-automobile

Le BAC prévoit une augmentation de primes pour environ 65% des automobilistes assurés

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — L'adoption du nouveau régime d'assurance-automobile proposé par le gouvernement du Québec entraînerait une augmentation de primes pour cent des automobilistes assurés.

Voilà ce qu'a soutenu hier le directeur du Bureau d'assurances du Canada (BAC), Charles Moreau, qui comparait devant la commission parlementaire des Consommateurs, coopératives et institutions financières chargée de l'examen du projet de réforme proposé par le ministre responsable, Mme Lise Payette.

"Les recherches actuarielles et statistiques que nous avons faites indiquent que plus des deux tiers de l'ensemble des assurés subiront des augmentations", a déclaré M. Moreau, qui reconnaît cependant que la prime moyenne payée en vertu du nouveau régime sera à peu près inchangée.

Jeunes subventionnés

"Cela veut dire, a poursuivi le directeur du BAC, que certaines classes d'automobiles, les jeunes hommes célibataires de moins de 25 ans, ceux dont la fré-

quence d'accidents est la plus élevée et ceux qui, en général, ont un mauvais dossier, seraient en fait subventionnés par la majorité des autres groupes, en particulier par des gens qui n'utilisent pas leur véhicule pour se rendre au travail."

Pour illustrer son affirmation, M. Moreau a expliqué qu'un conducteur marié, âgé de plus de 25 ans, demeurant à

Québec et utilisant son véhicule pour se rendre au travail et qui n'a pas été tenu responsable de plus d'un accident durant les cinq dernières années, verra sa prime passer de \$91 à \$120 ou \$125, alors qu'un jeune célibataire de 21 ans habitant Montréal et tenu responsable d'un accident au cours de la dernière année, verra la sienne passer de \$345 à \$130 ou \$135.

Autres griefs...

Le mémoire du Bureau d'assurance du Canada, présenté par M. Moreau, lui-même assisté d'une batterie de spécialistes et d'experts, fait en outre valoir: — que l'étatisation du domaine de l'assurance-automobile n'est "qu'une promesse électorale" et qu'elle est injustifiée;

— que le no-fault partiel proposé par le BAC permettrait de réduire les primes pour les dommages matériels;

— que le BAC est profondément déçu d'avoir été tenu à l'écart des travaux préparatoires de la réforme Payette.

"Si des changements sont souhaitables dans ce secteur de l'économie qu'est celui de l'assurance-automobile,

un monopole d'Etat ne constitue pas la formule miracle", a soutenu M. Moreau.

Le directeur du BAC s'en est pris à cet égard aux trois arguments généralement avancés par le ministre Payette en faveur de l'étatisation: le manque de dynamisme des assureurs, la rente indexée et la réduction des frais d'administration, et la meilleure indemnisation.

Administration

D'autre part, le principal porte-parole du BAC a soumis, sans apporter de précisions, qu'il est optimiste de s'attendre à ce que les frais d'administration n'excèdent pas les 6 pour cent prévus par les auteurs de la réforme. Selon lui, il faut s'attendre à ce que ces frais soient de deux à trois fois plus élevés.

En début d'après-midi, le volumineux mémoire faisait l'objet d'un débat entre M. Moreau lui-même, le ministre, et les porte-parole des partis d'opposition.

Alors qu'on aurait pu s'attendre à des échanges acrimonieux, la conversation jusqu'en après-midi, est demeurée polie entre le ministre et les porte-parole du BAC, qui ont d'ailleurs échangé des promesses de collaboration.

Des coûts inférieurs à ceux prévus dans le Livre bleu

QUEBEC (PC) — Les coûts d'opération de la régie chargée de l'application du nouveau régime d'indemnisation des dommages corporels résultant des accidents d'automobile pourraient être, pour la première année d'exercice, inférieurs aux \$385 millions prévus dans le Livre bleu publié en avril dernier.

C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre, mercredi, le ministre responsable de la réforme, Mme Lise Payette qui a déposé en commission parlementaire, un document intitulé "Evaluation du régime de base proposé en assurance-automobile pour l'indemnisation des victimes de dommages corporels".

"Les résultats préliminaires de cette évaluation nous indiquent, a déclaré Mme Payette, ministre des Consommateurs, Coopératives et

Institutions financières, que le coût total du régime d'indemnisation des dommages corporels administré par la régie, pour la période du 1er mars 1978 au 28 février 1979, sera inférieur à \$385 millions."

Pourquoi?

"Ceci, a poursuivi le ministre dans une courte déclaration qu'elle a lue au tout début de la séance de la commission parlementaire, est principalement dû au fait que nos évaluations actuarielles étaient basées sur les données statistiques de 1974 et 1975 et que le taux d'accidents a diminué en 1976 et au début de 1977."

La déclaration du ministre responsable de la réforme a été fort mal accueillie par les porte-parole des

principaux partis d'opposition qui, la veille, avaient pourtant eux-mêmes réclamé le dépôt de tel rapport.

Ainsi, le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, à qui les autres partis d'opposition ont manifestement abandonné l'initiative de la lutte contre le projet de réforme, s'est d'abord étonné du fait que le document déposé par le ministre porte la date d'avril dernier et qu'il n'ait pas été déposé plus tôt comme il l'avait lui-même réclamé à l'Assemblée nationale.

"Je n'ai pas l'intention de jouer à la cachette, a déclaré M. Roy. On n'a pas le temps de jouer à la cachette. Le projet de loi sur l'assurance-automobile est un projet qui concerne tous les citoyens du Québec.

CINEMA

Alma	Canadien
Dernière représentation: L'enfant - L'incorrigible.	Dernière représentation: Catastrophe - Police Python 357.

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable, A, signifie pour adolescents et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM

JEUDI: 8h30

"CHERE LOUISE" (5) — Fr. 1972. Drame psychologique de P. de Broca avec Jeanne Moreau, Julian Negulesco et Didi Perego. — Une divorcée héberge chez elle un jeune immigrant italien qui devient son amant. — Intrigue banale à l'orientation floue. Photographie soignée des décors naturels d'Anney. Mise en scène honorable. Interprétation nuancée de J. Moreau.

JEUDI: 23h10

"LE RETOUR DE FRANKENSTEIN" (4) — G.-B. 1969. Drame d'horreur de T. Fisher avec Peter Cushing, Veronica Carlson et Simon Ward. — Un chirurgien opère une greffe de cerveau qui a des conséquences tragiques. — Sujet développé avec sûreté. Mélange de réalisme et de fantastique. Jeu solide de Cushing.

JONQUIERE — CKRS

JEUDI: 14h30

"VERONIQUE" (4) — Fr. 1950. Comédie musicale de R. Vernay avec Gisèle Pascal, Jean Desailly et Jean Marchat. — Une héritière use d'un stratagème pour épouser un prétendant. — Transposition adroite d'une opérette connue. Ensemble charmant. Interprétation plaisante.

JEUDI: 20h30

"LES INVITATIONS DANGEREUSES" (5) — E.-U. 1973. Drame policier de H. Ross avec Richard Benjamin, James Mason et James Coburn. — Un producteur d'Hollywood invite des amis à jouer à un jeu au cours duquel il est assassiné. — Compliqué à souhait. Variations ingénieuses mais artificielles. Ensemble moyen. Acteurs de talent.

JEUDI: 23h08

"ADORABLE MAIS DANGEREUSE" (5) — E.-U. 1974. Drame policier de J. Szwarc avec Peter Falk, Vera Miles et Vincent Price. — La présidente d'une compagnie de produits de beauté commet un meurtre pour s'emparer de la formule d'un cosmétique révolutionnaire. — Episode de la série "Columbo". Intrigue artificielle mais assez bien menée. Mise en scène adéquate. Interprètes de talent.

JEUDI: 00h30

"MAIN BASSE SUR LA VILLE" (2) — It. 1963. Drame social de F. Rosi avec Rod Steiger, Salvo Randone et Guido Alberti. — Des querelles politiques éclatent à la suite de l'écrasement d'un immeuble. — Oeuvre remarquable. Réalisation vigoureuse. Excellente interprétation.

30.2. Radio est.
Chicoutimi, P.Q.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELE-SAG, veuillez communiquer au numéro suivant

30.2. Radio est.
Chicoutimi, P.Q.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELE-SAG, veuillez communiquer au numéro suivant

LES CINÉMAS FRANCE FILM

MIAMI, LE 9 JANVIER, C'EST LE

DIMANCHE NOIR

ROBERT SHAW

LE PLUS GRAND SUSPENS DE L'ANNÉE

DES DEMAIN

2e Grand Film dans chaque Cinema

place du royaume 1 bellevue canadien

diana orphéon st-félicien ST-FÉLICIEN

DAVID CARRADINE

CANNONBALL

Une course automobile des plus acharnées.

MAX 55 YIELD SPEED

DES DEMAIN

DECHAÎNÉS

"LES DE LA ROUTE DYNAMITEUSES"

capitol saguenay centre

Le film le plus marquant des dix dernières années

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU

JACK NICHOLSON

14 ANS

3e SEMAINE DE SUCCES

LE SOLITAIRE

place du royaume 2

3 films aguichants

FILLES AUX DOIGTS AGILES

Elles deviendront vite vos amies!

LES DEVOREUSES DE SEXE

AUSST

DES DEMAIN

cartier élysée

SPECIAL 3 FILMS POUR TOUS

ENFANTS \$0.99 ADULTES \$1.99

LES FRÈRES KARATE À BANGKOK

LEE VAN CLEEF LA BRUTE de SERGIO LEONE

DES DEMAIN

LES 4 CHARLOTS MOUSQUETAIRES

PLUS

CAPITAINE APACHE

impérial

VEN le 14 SAM le 15 DIM le 16 LUN le 17 MAR le 18

cria cuervos...

POUR TOUS

"REGARDS D'UNE ENFANCE"

PRIX SPECIAL CANNES 76

MER le 19 JEU le 20

MADO

14 ANS

place du royaume 3



Sterling Lyon Ed Schreyer Charles Huband

Formation du gouvernement

Lyon prend ses dispositions

WINNIPEG (PC) — M. Sterling Lyon, chef du Parti progressiste-conservateur du Manitoba, a commencé mercredi à prendre ses dispositions en vue de la formation du prochain gouvernement provincial.

Dans l'après-midi de mercredi, il s'est entretenu avec M. Ed Schreyer, premier ministre sortant, pour hâter la remise des pouvoirs après huit années de régime néo-démocrate.

Dans quelques déclarations publiques faites à la radio et à la télévision, et au cours d'une conférence de presse qu'il donnait le matin, M. Lyon a également invité le vérificateur provincial, M. W.K. Ziprick, de venir quand les comptes publics de la province pour la dernière année fiscale seraient prêts pour inspection.

Ceux-ci ont obtenu 33 des 57 sièges que compte l'assemblée législative. Le NPD en a obtenu 23 et les libéraux un seul. Dans l'assemblée sortante, le NPD disposait de 31 sièges, les conservateurs 23 et les libéraux 3.

Les conservateurs ont remporté 49 p. c. du suffrage populaire, contre 39 p. c. pour le NPD et 12 p. c. pour les libéraux qui, eux, ont atteint le creux de la vague.

criptions "hésitantes", au nombre de huit, qu'il faut chercher la clé de la victoire des conservateurs. Là, en effet, les Tories ont gagné beaucoup de terrain.

Parmi les victimes de ces élections, il faut noter le chef du Parti libéral, M. Charles Hubard.

C'est de justesse que M. Schreyer a été réélu dans Rossmere, près de Winnipeg. Son avenir sur la scène politique provinciale demeure cependant incertain.

Mardi soir, il avait dit qu'il ne savait pas encore s'il allait rester à l'assemblée législative comme chef de l'Opposition, déclarant "tout à fait ouverte" la question de la direction du NPD.

Il est probable que le nouveau gouvernement adopte une politique d'austérité et qu'il soit amené à opérer des coupes dans certains programmes et quelques grands projets, en dehors du secteur de la construction.

"Je sais qu'au cours des quatre prochaines années les choses ne vont pas être faciles, a déclaré M. Lyon. Nous avons de graves problèmes qu'il va falloir affronter ensemble."

Le premier ministre élu a réaffirmé mercredi plusieurs des promesses électorales, notamment celle concernant la réduction des impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises qui figurera dans le premier discours du budget de son gouvernement.

"Elles seront peut-être modestes, mais il y aura des réductions" dit-il.

Composition du gouvernement

M. Lyon n'a pas encore pris de décision quant à la composition de son gouvernement. Mais, les observateurs croient que plusieurs députés conservateurs chevronnés en feront partie.

On évoque notamment les noms de MM. Donald Craik, député de Riel; Harry Enns, député de Lakeside; Sidney Spivak, député de River Heights et Warner Jorgenson, député de Morris, qui seraient parmi les ministres les plus en vue.

Lyon, un petit rouquin trapu qui adore les prises de bec

WINNIPEG (PC) — Il est difficile de préciser à quel moment Sterling Lyon a commencé à considérer la politique comme une cause plutôt que comme une façon de servir la population.

Il n'est pas douteux toutefois que le chef progressiste-conservateur du Manitoba étudie les résultats du scrutin du 11 octobre avec le zèle d'un croisé.

"Je ne me crois pas indispensable pour l'avenir du Manitoba mais je considère que le changement de gouvernement est indispensable pour assurer la prospérité de ma province", dit-il.

M. Lyon a fait son apparition dans la politique manitobaine en 1958 et, depuis lors, il a servi à titre de ministre sous deux gouvernements conservateurs. Après avoir vainement tenté d'obtenir le leadership de son parti, en 1967, il se retira de la politique active avant les élections de 1969 qui portèrent le Nouveau parti démocratique au pouvoir.

L'échec subi par les progressistes-conservateurs au scrutin de 1973 est à l'origine du retour de M. Lyon dans cette formation.

parti vers la droite. Ils crurent alors que Lyon représentait l'homme tout indiqué pour prendre d'assaut la philosophie néo-démocrate.

Biographie

Cet avocat de 50 ans de Winnipeg, un rouquin petit et trapu qui adore les prises de bec avec ses adversaires politiques, a répondu avec enthousiasme aux espoirs mis en lui par ses partisans.

Il fut particulièrement irrité par les propos formulés l'an dernier par le premier ministre Ed Schreyer qui affirmait que le salaire maximum d'un Manitobain ne devrait pas représenter plus de deux fois et demi le revenu moyen d'un travailleur.

Vague sans précédent

C'est une vague sans précédent dans l'histoire du Manitoba qui a porté, mardi, les conservateurs au pouvoir.

Circonscriptions "hésitantes"

C'est dans les circons-

Nouvelle tentative

Il avait fait bonne figure, lors des élections fédérales de 1974, en se présentant contre le ministre fédéral de la Défense, M. James Richardson. L'année suivante, il se présenta avec succès contre M. Sidney Spivak, leader provincial conservateur, à un congrès de la chefferie.

Ce retour de M. Lyon est symptomatique des changements qui se sont produits ces dernières années, autant dans la pensée politique du nouveau chef que dans l'orientation de son parti.

Lors du premier congrès au leadership auquel il soumit sa candidature, M. Lyon s'était décrit comme "pas tout à fait un radical des Prairies" et était considéré comme représentatif de la politique activiste du gouvernement du premier ministre Duff Roblin.

La majorité des participants au congrès au leadership de 1975, par ailleurs, semblaient déterminés à orienter le

GAGNANTS DE LA LOTO CANADA D'ÉTÉ

les numéros gagnants du tirage du 9 octobre 1977

Billets ordinaires et billets EXTRA + Ces numéros sont tous décomposables.

1132229 gagne \$1 MILLION	1726769 gagne \$1 MILLION	6283414 gagne \$1 MILLION	3376795 gagne \$1 MILLION
--32229 gagne \$1,000	--26769 gagne \$1,000	--83414 gagne \$1,000	--76795 gagne \$1,000
---2229 gagne \$250	---6769 gagne \$250	---3414 gagne \$250	---6795 gagne \$250
----229 gagne \$100	----769 gagne \$100	----414 gagne \$100	----795 gagne \$100
1072711 gagne \$1 MILLION	3923027 gagne \$1 MILLION	8341802 gagne \$1 MILLION	1473587 gagne \$1 MILLION
--72711 gagne \$1,000	--23027 gagne \$1,000	--41802 gagne \$1,000	--73587 gagne \$1,000
--2711 gagne \$250	---3027 gagne \$250	---1802 gagne \$250	---3587 gagne \$250
----711 gagne \$100	----027 gagne \$100	----802 gagne \$100	----587 gagne \$100
3269867 gagne \$1 MILLION	2678949 gagne \$1 MILLION	1886305 gagne \$1 MILLION	5655610 gagne \$1 MILLION
--69867 gagne \$1,000	--78949 gagne \$1,000	--86305 gagne \$1,000	--55610 gagne \$1,000
---9867 gagne \$250	---8949 gagne \$250	---6305 gagne \$250	---5610 gagne \$250
----867 gagne \$100	----949 gagne \$100	----305 gagne \$100	----610 gagne \$100

\$1 MILLION

\$1 MILLION

Billets ordinaires et billets EXTRA + Ces numéros sont tous décomposables.

5239574 gagne \$100,000	2053055 gagne \$100,000	3619308 gagne \$100,000	2623737 gagne \$100,000
--39574 gagne \$1,000	--53055 gagne \$1,000	--19308 gagne \$1,000	--23737 gagne \$1,000
---9574 gagne \$250	---3055 gagne \$250	---9308 gagne \$250	---3737 gagne \$250
----574 gagne \$100	----055 gagne \$100	----308 gagne \$100	----737 gagne \$100
3539466 gagne \$100,000	3745398 gagne \$100,000	1461618 gagne \$100,000	2269016 gagne \$100,000
--39466 gagne \$1,000	--45398 gagne \$1,000	--61618 gagne \$1,000	--69016 gagne \$1,000
---9466 gagne \$250	---5398 gagne \$250	---1618 gagne \$250	---9016 gagne \$250
----466 gagne \$100	----398 gagne \$100	----618 gagne \$100	----016 gagne \$100

\$100 000

\$100 000

Billets EXTRA + seulement. Ces numéros ne sont pas décomposables.

1709727 gagne \$100,000	1294383 gagne \$100,000	1038723 gagne \$100,000	3689438 gagne \$100,000
3404062 gagne \$100,000	1090916 gagne \$100,000	4269186 gagne \$100,000	2991649 gagne \$100,000
1361099 gagne \$100,000	4385522 gagne \$100,000	2375549 gagne \$100,000	3083404 gagne \$100,000
2349083 gagne \$100,000	2393625 gagne \$100,000	3217895 gagne \$100,000	1901532 gagne \$100,000

EXTRA +

EXTRA +

Encore valides!

Spéciaux chez Uniroyal

Pneus à neige pour celui qui se lève tôt

Installez-les maintenant et ÉPARGNEZ!
Valide jusqu'au 20 octobre.

Snowplow RADIAL Ceinturé d'Acier
En plus d'une construction radiale, deux ceintures massives d'acier. Vous passerez à travers plusieurs hivers.
Prix à compter de **74⁹⁵** ch.
Grandeur HR78-15 INSTALLÉ

Snowplow
Ceinture de 2-pilus Rayonne par-dessus carcasse de 2-pilus de Nylon. Semelle plus large que dans le pneu à neige conventionnel. (Non illustré)
Prix à compter de **39⁹⁵** ch.
Grandeur E78-14 INSTALLÉ

Winter Patrol
Quatre plis de polyester et semelle profonde avec goudrons à traction robustes. Il s'agrippe à l'hiver.
Prix à compter de **40⁹⁵** ch.
Grandeur G78-15 INSTALLÉ

Super Winteride
Économique avec 4-pilus Nylon. Disponible dans les séries 78 et séries 83 pour petites voitures. Performance supérieure. (Non illustré)
Prix à compter de **30⁹⁵** ch.
Grandeur E78-14 INSTALLÉ

Roues pour pneus à neige
C'est cela! Installez-les sur leurs propres roues et vous ne payez qu'une seule fois. Les hivers subséquents vous ne payez plus d'installation. Fonte d'acier, fini noir. Diamètres 14" et 15" selon votre voiture.

Spécial pour Celui Qui se Lève Tôt.
Prix à compter de **21⁵⁰** ch.

INSTALLÉE

CENTRES UNIROYAL

Uniroyal Marque Enregistrée.

1133, boul. Talbot, Chicoutimi.
Tél.: 549-5656.

WINNIPEG Loto Canada

MILLION

Cherchez les sachets chanceux!

Dominez la neige



Snow Travel nylon en biais
E78/14 FLANC NOIR
1870 chacun
1776 chac. par 2 ou plus après remise au comptant*



Hiway Byway 4 plis en biais
E78/14 FLANC BLANC
3040 chacun
2698 chac. par 2 ou plus après remise au comptant*



Biais/ceinture avec TBP
E78/14 FLANC BLANC
2990 chacun
2650 chac. par 2 ou plus après remise au comptant*



Radial Kevlar avec TBP
E78/14 FLANC BLANC
6080 chacun
5396 chac. par 2 ou plus après remise au comptant*

Dim. des pneus	Conventionnels-neige à plis en biais				Radiaux ou ceinturés à semelle TBP			
	Snow Travel 2 plis à flanc noir		Hiway Byway 4 plis à flanc blanc		Winter Express ceint. à flanc blanc		Radial ceint. Kevlar à flanc blanc	
	Prix d'un pneu	Chacun après remise*	Prix d'un pneu	2 ou plus Ch. après remise*	Prix d'un pneu	2 ou plus Ch. après remise*	Prix d'un pneu	2 ou plus Ch. après remise*
520/10			• 18.45†	• 15.63†				
550/12			• 19.45†	• 16.58†				
600/12			21.95†	18.95†				
600/12			24.95	21.80	26.95	23.70		
600/13			25.30**	22.13**				
A78/13	16.80#	15.96#	27.80	24.51	25.80	22.61		
B78/13	17.70	16.81	29.80**	26.41**	26.80	23.56		
C78/13			30.30**	26.88**	27.80	24.51		
B78/14			27.90**	24.60**				
C78/14			• 26.80	• 23.56	28.30	24.98		
D78/14			29.90	26.50			59.30	52.53
E78/14	18.70	17.76	30.40	26.98	29.90	26.50	60.80	53.96
F78/14	19.95	18.95	31.95	28.45	31.45	27.98	63.45	56.48
G78/14	21.25	20.19	33.80	30.21	33.30	29.73	65.95	58.85
H78/14			35.30	31.63	34.80	31.16		
560/15	18.15#	17.24#	27.25	23.99				
C78/15			30.40**	26.98**				
F78/15	19.30	18.33	32.40	28.88	31.90	28.40		
G78/15	20.98	19.93	33.95	30.35	33.45	29.88	66.30	59.18
H78/15			35.95	32.25	35.45	31.78	70.45	63.13
J78/15			36.65	32.92			72.90	65.45
L78/15							74.90	67.35

† 2 plis pour compatibilité sur compactes • Prix flanc noir # Relief pas illustré ** Aussi à flanc noir

(1) L'économique Snow Travel est l'un des meilleurs pneus d'hiver à bas prix. Pourquoi acheter des rechapés quand vous pouvez avoir la sécurité d'un pneu neuf en deux plis de câblé géant en nylon? Il surpasse toutes les normes de sécurité du gouvernement et ses bossages mordants vous ouvriront la voie dans la boue et la neige.
5 ans d'Assurance Routière

(2) Notre Highway-Byway à 4 plis se joue des routes boueuses ou enneigées grâce à son agrippante et profonde semelle auto-nettoyante, supportée par 4 plis en biais en robuste nylon 66 Du Pont dans la plupart des dimensions. C'est l'un des plus avantageux de nos pneus dont la renommée grandit d'hiver en hiver. Et voyez son prix très modique qui ne manquera pas d'augmenter le plaisir que vous tirez de l'hiver.
5 ans d'Assurance Routière

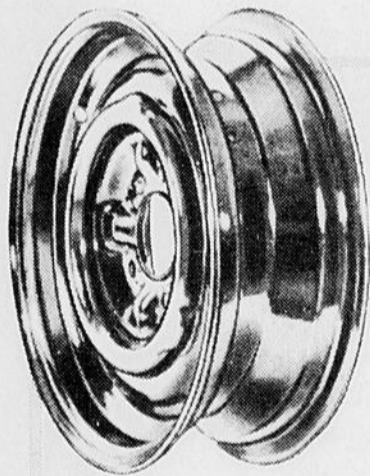


TBP
Recherchez

C'est un mélange de caoutchouc naturel et synthétiques ressemblant à la patte rugueuse de l'ours polaire (Traction Big Paw), d'une traction sur glace proche de celle des crampons!

(3) Le Winter Express est le pneu qui tendit à remplacer les crampons dans les régions où ceux-ci furent interdits. Sa semelle en caoutchouc TBP offre une grande adhérence sur chaussées glissantes, tout en conservant son élasticité à basse température. C'est un biais/ceinture 2+2 à 2 ceintures polyester sur 2 plis en nylon 66 Du Pont.
5 ans d'Assurance Routière

(4) Notre meilleur radial à semelle Traction Big Paw est sensationnel. 2 plis de polyester sous 2 ceintures en costaud Kevlar Du Pont en font l'un des plus résistants radiaux qui soient. Il offre toute la manoeuvrabilité des radiaux en acier sans en avoir la dureté. De plus, le souple Kelvar est, au poids, 5 fois plus robuste que l'acier! Ce pneu radial en Kelvar peut aussi s'employer sur toute voiture qui comporte n'importe quels autres radiaux.
5 ans d'Assurance Routière



Roues d'hiver

Montez vos pneus d'hiver sur des roues de secours et ne changez plus de pneus. Des changements répétés peuvent endommager le talon du pneu et provoquer des fuites lentes souvent irréparables.

Changez de roues, pas de pneus. Épargnez les frais de montage, de démontage et d'équilibrage.

15⁹⁵ à 22⁹⁵ chacune

Nos roues de voitures de tourisme sont de même qualité que l'équipement d'origine. Liste partielle seulement; nous en avons aussi pour les camionnettes.



Pose gratuite de nos pneus de tourisme neufs sur la plupart des jantes avec l'achat de nos valves Schrader ou Dill au prix courant de \$1.00. Nous devons installer le pneu et la valve ensemble.

Demandez à votre marchand l'avantage qu'il y a à équilibrer vos roues et pneus.

Roues standard	Dimensions	Chac.
1969-78 Chrysler pleine grandeur	15 x 5 1/2"	17.95
1969-77 Station wagon Chrysler	15 x 6 1/2"	20.95
1976-78 Aspen & Volare	14 x 5 1/2"	16.95
1977-78 Monaco & Fury séries interm.	15 x 5 1/2"	17.95
1974-78 Bobcat, Pinto & Mustang II	13 x 4"	15.95
1977-78 Granada & Monarch	14 x 6"	17.95
1973-77 Century & Cutlass	15 x 6"	19.95
1973-77 Grand Prix	15 x 6"	19.95
1970-77 Monte Carlo	15 x 6"	19.95
1973-78 Datsun B210, 610 & 710	13 x 4 1/2"	20.95
1973-77 Honda Civic & CVCC car	12 x 4"	18.29
1975-77 Toyota Corolla 1600	13 x 4 1/2"	21.95
1967-77 VW Beetle & Super Beetle	15 x 4 1/2"	17.95
1975-77 VW Rabbit & Scirocco	15 x 4 1/2"	22.95

5 ans d'Assurance Routière sur les pneus ci-dessus qui auraient été rendus dangereux par tout dommage dû aux mauvaises conditions de la route.

Voyez à votre magasin Canadian Tire tous les avantages difficiles à battre que nous vous offrons. Pourquoi aller ailleurs?

Pneus en nylon pour camionnettes, campeurs

Dimensions	Hiway-Biway			Hi-Traction		
	Equivalence en plis et charge	Prix d'un pneu	Chacun après remise*	Prix d'un pneu	Chacun après remise*	Assurance Routière
Sans chambre						
670/15	6C	39.55	37.57	1.65	37.85	35.96 1.58
G78/15LT#	6C				43.60	41.42 1.82
700/15	6C				45.40	43.13 1.89
H78/15LT#	6C				47.35	44.98 1.97
650/16	6C	41.95	39.85	1.75	41.40	39.33 1.72
800/16.5#	8D	50.75	48.21	2.11		
875/16.5	8D	60.30	57.28	2.51	62.75#	59.61 2.61
950/16.5	8D	66.70	63.36	2.78	65.70#	62.41 2.74
A chambre						
670/15	6C	36.90	35.05	1.54	35.25	33.49 1.47
700/15	6C	40.80	38.76	1.70	41.60	39.52 1.73
650/16	6C	38.95	37.00	1.62	38.20	36.29 1.59
700/16	6C	41.95	39.85	1.75	43.85	41.66 1.83
750/16	8D	56.40	53.58	2.35	55.70	52.91 2.32

Relief pas illustré

Robustes pneus à plis en biais en très épais nylon Du Pont. Liste partielle seulement; nous en avons pour bien d'autres camions.

(5) Hiway-Biway à haute traction toute l'année, sur chaussée sèche comme dans la boue profonde. Semelle à gros bossages.

(6) Turnpike Hi-Traction relief lamelle pour adhérence sur la glace. D'excellente traction dans la neige et la boue profondes.

Installation et frais de port en supplément

Demandez une Carte Canadian Tire



*5% de remise sur pneus payés comptant au lieu de Billets-Bonis

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834